



Assemblée générale

Cinquantième session

44^e séance plénière

Vendredi 27 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Moubarak (Liban),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 105 de l'ordre du jour (suite)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie, M. Razali.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous voici réunis pour commémorer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse deux jours après la réunion commémorative spéciale célébrant la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces deux événements, de façon différente, touchent à l'avenir collectif de l'humanité. Alors que c'est sur la jeunesse que repose notre avenir, l'humanité doit trouver secours et encouragement dans une organisation manifestant un véritable multilatéralisme. Les thèmes de l'Année internationale de la jeunesse, lancés en 1985 et concernant une justice distributive, une participation

populaire et la qualité de vie, demeurent d'actualité alors que nous entreprenons une tâche pour réformer et restructurer le système multilatéral. Les jeunes du monde doivent participer à cette tâche importante, vu qu'ils hériteront du système.

Comme on l'a bien dit et observé, les jeunes dans tous les pays sont à la fois une ressource humaine essentielle pour le développement et des acteurs importants du changement social, du développement économique et des innovations techniques. Leur imagination, leurs idéaux, leurs énergies considérables et leur vision sont fondamentaux pour la poursuite du développement des sociétés dans lesquelles ils vivent. Les problèmes auxquels font face les jeunes, ainsi que leurs visions et aspirations, sont un élément essentiel des défis et perspectives des sociétés d'aujourd'hui et des générations futures.

Nous nous réjouissons du fait que le projet final du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà identifie 10 domaines prioritaires : l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, l'abus des drogues, la délinquance juvénile, les activités de loisirs, les problèmes des jeunes filles et jeunes femmes, et la participation pleine et effective des jeunes dans la vie sociale et dans la prise de décisions. Il faut également noter que le Programme d'action n'exclut pas l'éventualité de nouvelles priorités à identifier à l'avenir, donnant ainsi au Programme la souplesse pour assumer des changements approuvés.

Des 5,6 milliards de personnes dans le monde, 1 milliard 30 millions sont des jeunes et 84 % d'entre eux vivent dans les pays en développement. Parmi eux, plus de 60 % vivent dans la région Asie-Pacifique. Cette part doit s'accroître jusqu'à 89 % d'ici à l'an 2025. Une autre indication statistique se rapporte à la force de travail dans le monde. Des 2,8 milliards de personnes sur le marché du travail à travers le monde, plus de 120 millions sont sans travail et 700 millions sont sous-employées. Cette information souligne la nécessité pour nous de préparer des réponses adéquates, entre autres en assurant des emplois productifs et en traitant des problèmes sociaux. Le projet final de Programme d'action tente de fournir un cadre global pour traiter ces problèmes.

L'approche de la Malaisie en matière de développement national a continué de mettre le peuple au coeur du développement. Cela a été inclus dans la formulation et la mise en oeuvre de nos politiques de développement pour assurer, entre autres, la participation de notre jeunesse au processus d'édification du pays. En tant que pays s'industrialisant de façon progressive, la Malaisie a accordé une grande importance au développement de ses ressources humaines. Avec les jeunes constituant jusqu'à 42 % de la population du pays, il est impératif pour la Malaisie d'accorder la priorité au développement de cet atout national de valeur pour développer et améliorer nos conditions socio-économiques. La croissance économique rapide de la Malaisie a fait naître des occasions pour notre peuple. Mais en même temps, il y a aussi des problèmes sociaux, tels que l'abus des drogues et la dégradation des valeurs familiales.

Pour imprégner les jeunes de connaissances, de savoir-faire et d'un sens des responsabilités sociales dans un environnement en évolution, la Malaisie s'est engagée dans un plan pour assurer un programme de développement pour jeunes global, équilibré et sain. Ce programme, connu en tant que *Rakanmuda*, ou «Jeune ami», a été lancé à la suite d'une étude des problèmes des jeunes en Malaisie organisée par le Ministère de la jeunesse et des sports au début de 1994. Ce programme est destiné à fournir une nouvelle vision aux jeunes. Il couvre 10 modes de vie formulés pour canaliser l'énergie de la jeunesse malaisienne vers des activités saines, productives intéressantes et fructueuses. Plus d'un million de jeunes Malaisiens se sont inscrits pour participer à ce programme, qui a été mis en oeuvre avec l'étroite collaboration des institutions gouvernementales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

La Malaisie a aussi cherché à développer le sens de la gestion et les compétences commerciales et techniques chez les jeunes grâce à des programmes soit officiels soit infor-

mels, y compris des programmes portant sur la technologie, les affaires et le développement de jeunes talents.

Non seulement les organisations malaisiennes de jeunes participent activement au développement national, mais elles sont également encouragées et aidées à participer aux programmes régionaux et mondiaux sur des questions d'intérêt commun à tous — l'environnement, la santé, les droits de l'homme et les techniques d'information, etc. — pour créer une prise de conscience. Les jeunes Malaisiens ont pris part à des programmes d'échanges aux niveaux bilatéral et multilatéral pour promouvoir la compréhension internationale tout en partageant avec d'autres notre expérience nationale de société multiraciale et multireligieuse.

Dans les pays en développement, y compris en Malaisie, les jeunes ont non seulement besoin d'une meilleure santé et d'informations sur la santé, mais également d'un accès à une meilleure éducation et à une meilleure formation, au crédit et à une assistance technique et technologique. Si l'on fait ce qu'il faut à cet égard, cela aidera à réduire la pauvreté, élément central dans tous les efforts de développement socio-économique. Il est essentiel d'avoir la coopération de la communauté internationale dans la mise en commun des expertises techniques et d'autres ressources et leur inclusion dans les programmes de développement pour les jeunes dans les pays en développement. Les jeunes, et en particulier ceux qui sont victimes de conflits ethniques, de conflits armés et du manque de possibilités d'emploi, méritent notre appui immédiat.

Avant de terminer, je voudrais souligner une nouvelle fois le besoin urgent de moyens adéquats et opportuns de mise en oeuvre. Vu l'ambition du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà qui a été proposé ainsi que les grandes différences entre le niveau de développement des pays les plus pauvres et les moins développés et celui des pays hautement industrialisés, les moyens de mise en oeuvre dans les domaines prioritaires identifiés sont absolument nécessaires pour concrétiser le Programme.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la République islamique d'Iran, Mme Mirbaha.

Mme Mirbaha (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Il m'est très agréable de participer aux séances extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Il s'agit d'une occasion opportune pour évaluer la situation de la jeunesse dans le monde au moment même

où les Nations Unies franchissent le cap de leurs 50 ans de jeunesse. Les espoirs, les rêves et les aspirations en un meilleur avenir de l'humanité, exprimés il y a quelques jours, dans cette même salle, par les dirigeants mondiaux à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies, se trouvent, en fait, entre les mains des jeunes. Ils sont les agents qui pourront concrétiser ces rêves et ces espoirs. C'est pourquoi l'avenir réside dans la vision, dans l'engagement, dans le succès ou l'échec de nos initiatives aux fins de trouver des solutions aux problèmes auxquels les jeunes sont aujourd'hui confrontés.

En 1845, un romancier britannique a dit que les jeunes d'une nation sont les tuteurs de la postérité. Cette vérité est encore plus évidente aujourd'hui dans notre petit monde en expansion. Les jeunes sont les véritables tuteurs de la postérité de notre citoyenneté mondiale. Ainsi, quelle que soit l'ampleur de la tâche que nous avons accomplie, quelles que soient les ressources que nous avons consacrées pour créer un climat dans lequel les jeunes puissent développer au mieux leur potentiel, nous n'avons pas fait assez. Investir dans la jeunesse d'aujourd'hui, c'est assurer notre avenir de demain. En cette époque de rares ressources et d'intérêts concurrentiels, la tendance est aisée à penser qu'il suffit d'accorder une importance marginale à la question des jeunes dans notre action sur les plans national, régional et international. L'Année internationale de la jeunesse de 1985 et les présentes réunions extraordinaires de l'Assemblée générale à l'occasion du dixième anniversaire de cette Année viennent à point pour combattre cette tendance.

En 1985, 84 % de la population mondiale des jeunes entre 15 et 24 ans, évaluée à 1 milliard 30 millions d'individus, vivent dans les pays en développement. Les difficultés résultant du fossé Nord-Sud frappent encore plus durement les jeunes du monde en développement et les marginalisent davantage encore en raison des maigres ressources consacrées à l'éducation, à la formation, à l'emploi viable et aux services sociaux et de santé. C'est pourquoi, dans une perspective économique internationale, des relations Nord-Sud plus favorables tendant à freiner l'écart important et même à le réduire auraient des retombées des plus favorables sur l'amélioration des conditions de vie de 89 % de la population des jeunes du monde en 2025.

Ma délégation enregistre avec satisfaction les efforts faits par le système des Nations Unies, notamment par la Commission du développement social, pour traiter des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes du monde entier. Parmi les plus importants de ces efforts, il convient de souligner ceux ayant trait à l'élaboration et à l'adoption du projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse

à l'horizon 2000 et au-delà. Selon nous, ce programme constitue un pas en avant considérable vers l'amélioration de la situation des jeunes du monde, car il offre un cadre et des normes multisectorielles pour l'élaboration de politiques et pour leur mise en oeuvre aux niveaux national, régional et international. Naturellement, au niveau national, il importe que les gouvernements travaillent avec les jeunes et leurs organisations de base afin de mettre au point des mesures et des stratégies permettant de faire face aux problèmes particuliers qu'ils rencontrent et qui sont inhérents à leurs antécédents historiques et à leur patrimoine culturel.

Les 10 domaines prioritaires définis par le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse constituent le cadre conceptuel de cette action. Il s'agit de l'éducation, de l'emploi, de la faim et de la pauvreté, de la santé, de l'environnement, de l'abus des drogues, de la délinquance juvénile, des activités de loisirs, des fillettes et des jeunes femmes, et de la participation pleine et entière des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions. Nous constatons que les trois thèmes de l'Année internationale de la jeunesse — participation, développement et paix — sont au coeur de chacun des 10 domaines prioritaires et des questions principales qui y sont abordées ainsi que des objectifs précis et des mesures proposées.

L'éducation est définie en tant que priorité première, et même en tant que préalable au développement social. Malheureusement, la situation économique et le cruel manque de ressources dans nombre de pays en développement ont gravement restreint les possibilités d'éducation. Beaucoup de jeunes sont contraints de quitter l'école et d'être utilisés comme main-d'oeuvre pour survivre. L'éducation des jeunes filles et des jeunes femmes est un élément particulièrement important pour leur garantir des possibilités d'emploi rémunérateurs. En fait, l'éducation est le facteur le plus déterminant pour améliorer la qualité de la vie de toute la famille, car les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

Tout au long de la dernière décennie, la République islamique d'Iran a adopté, à cet égard, de nombreuses mesures constructives dont les résultats impressionnants figurent dans les statistiques internationales officielles. Parmi ces succès, il faut souligner avant tout l'augmentation du nombre de femmes alphabétisées, le pourcentage élevé de femmes dans l'enseignement supérieur, et l'effectif scolaire quasiment égal des filles et des garçons.

Dans ce contexte, le rôle de notre Organisation nationale pour la croissance intellectuelle des enfants et des

jeunes adultes revêt une importance particulière en Iran. Cette organisation, qui dispose de branches dans tous les pays, a pour but de dispenser une éducation autre que l'enseignement formel aux enfants et aux jeunes adultes afin de stimuler leur croissance intellectuelle, leur esprit de recherche et leur participation aux affaires publiques. Un programme pilote a été mis en place à Téhéran depuis cinq ans dans le domaine des activités de loisirs des jeunes. Ce programme, essentiellement axé sur les jeunes des villes, comprend des complexes sportifs de différents types, des centres informatiques à temps partagé et des installations culturelles dans toute la capitale. D'autres municipalités dans le pays suivent progressivement cet exemple et établissent des programmes communautaires analogues.

La récession mondiale a été le facteur majeur du chômage dans le monde, et notamment dans les pays en développement. C'est là un autre sujet de vive préoccupation qui atteint les jeunes plus que d'autres couches de la population. La pauvreté et le chômage isolent et marginalisent les jeunes, les empêchant de devenir indépendants et de fonder une famille, leur laissant ainsi bien peu de choix, parmi lesquels le plus tentant est d'avoir recours, pour subsister, à des fléaux sociaux tels que les drogues, la violence ou le crime.

C'est pourquoi, aujourd'hui, de nombreux jeunes se heurtent aux problèmes de la pauvreté et de l'isolement qui les affaiblissent et leur font perdre la foi en l'avenir. Pour ces graves raisons, la création de possibilités d'emploi et la pleine et entière intégration des jeunes dans la société devraient être inscrites en priorité, sur le plan national, dans tout programme et toute politique pour les jeunes. Les jeunes femmes et les jeunes hommes partagent ces problèmes, et d'autres encore. Le réseau social d'un pays doit offrir des installations suffisantes pour les jeunes femmes, y compris des soins aux enfants, pour que les mères de ces jeunes enfants puissent travailler et s'instruire.

Un autre domaine préoccupant est la vulnérabilité des jeunes à l'abus des drogues. Malheureusement, dans le monde actuel, les conséquences de l'abus et du trafic généralisés des drogues, surtout chez les jeunes, ne sont que trop manifestes. La communauté internationale insiste tout particulièrement sur le fait qu'il faut réduire la demande et l'offre de drogues illicites. À cet égard, les mesures et initiatives prises au niveau national doivent être pleinement appuyées et renforcées aux niveaux régional et international.

Tout en mettant l'accent sur la coopération régionale et internationale dans la mise en oeuvre des mandats des conventions internationales en matière de stupéfiants, mon

pays s'est en outre engagé à lutter énergiquement contre les stupéfiants en accordant la priorité la plus élevée aux mesures de contrôle des drogues. Ces mesures comprennent l'application de la loi, la formation à la lutte contre le trafic illicite des drogues, le traitement et la réinsertion des toxicomanes, et l'éducation du public dans ce domaine.

Les jeunes appartiennent au segment le plus vulnérable de la population. Ils recherchent naturellement des stimuli, des idéologies, des rêves et des espoirs, et ils sont par conséquent les personnes les plus susceptibles d'être victimes de maux sociaux étant donné qu'ils ont tendance à chercher des changements et à faire des expériences. La famille et les autres groupes de contrôle informels leur fournissent la protection nécessaire contre les maux sociaux, et, en même temps, les aident à mener une vie sociale physiquement et moralement saine.

En République islamique d'Iran, à l'exception des délinquants qui commettent des délits capitaux et d'autres crimes détestables, les jeunes ne passent pas par le système officiel de justice criminelle et ils ne portent pas l'étiquette et les stigmates de la criminalité pour le reste de leur vie. Leur cas est réglé dans la perspective de leur réinsertion dans la communauté grâce à un réseau de centres de réadaptation communautaires et de centres d'enseignement professionnel où ils reçoivent conseils, éducation formelle et formation professionnelle.

La plupart des complications sociales discutées ici peuvent être attribuées à l'érosion des valeurs morales et religieuses dans nos sociétés. Le monde, en particulier la jeunesse, souffre d'une crise morale qui, dans de nombreuses sociétés, prend des proportions énormes. Pour éviter cette crise d'identité, nous devons répondre aux besoins spirituels des jeunes, hommes et femmes, ainsi qu'à leurs besoins temporels.

La République islamique d'Iran s'efforce de créer un environnement convenable pour la croissance physique, intellectuelle, éducationnelle et morale de sa jeunesse. En 1992, le Conseil suprême pour la jeunesse a été créé pour formuler et mettre en oeuvre des programmes spécifiques basés sur les besoins et les priorités existants afin de traiter les questions concernant la jeunesse. Le Président de la République islamique d'Iran préside activement ce conseil responsable des politiques concernant les jeunes. Malgré la brève existence de ce conseil, des politiques intégrées ont été adoptées pour faire face aux besoins des jeunes. Certaines des politiques clefs qui ont été formulées avec la participation des jeunes eux-mêmes sont les suivantes : la conception et la mise en oeuvre de plus de 50 projets de

recherche à grande échelle, sur le terrain, pour identifier les problèmes que connaissent les jeunes aujourd'hui en Iran, et faire des suggestions pour la mise au point de stratégies permettant d'y répondre; l'établissement d'une banque de données complète comprenant plus de 300 000 livres, articles et thèses universitaires portant sur diverses questions relatives aux jeunes; l'adoption d'une Charte pour l'éducation et la formation des jeunes qui est le document directif le plus important en République islamique d'Iran pour ce qui est de l'avancement éducationnel et culturel de la jeune génération iranienne, et une compilation de plus de 2 000 mesures multisectorielles pour la réalisation de cet objectif; l'octroi de prêts sans intérêt pour permettre aux jeunes qui n'en n'auraient pas autrement les moyens financiers de créer une famille; l'établissement de conseils de jeunes dans toutes les provinces, visant à élargir la mise en oeuvre des politiques et des programmes prévus pour les jeunes dans tout le pays. En Iran, la Charte de 1992 pour l'éducation et la formation des jeunes et la mise en oeuvre sérieuse de son programme d'action semblent avoir été un facteur important dans la diminution progressive du taux de chômage des jeunes, dans l'accroissement du taux d'alphabétisation, et dans l'augmentation des services sociaux et de santé pour les jeunes.

Pour terminer, bien que la responsabilité principale de la mise en oeuvre des objectifs et des actions prévus par le projet de Programme incombe aux gouvernements nationaux, il ne faut pas perdre de vue le fait que ces cibles ambitieuses ne peuvent être atteintes par un gouvernement seul, en particulier lorsque les ressources disponibles sont limitées. Par conséquent, il faut initier un nouveau partenariat avec la participation des principaux acteurs, y compris les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La coopération internationale à cet égard devrait peut-être aller au-delà des questions de politiques et se centrer d'abord sur les voies et moyens de mettre en oeuvre le Programme d'action en termes d'échanges d'informations dans le domaine de la recherche et des études, et de la coopération technique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais informer l'Assemblée que le représentant du Suriname a demandé à participer au débat sur ce point. Étant donné que la liste des orateurs a été close hier, puis-je demander à l'Assemblée d'inclure cette délégation dans la liste des orateurs?

Puisqu'il n'y a pas d'objection le Suriname est par conséquent inclus dans la liste.

Je donne maintenant la parole à M. Christos Messis, Vice-Président du Conseil d'administration du Conseil de la jeunesse de Chypre.

M. Messis (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : À une époque où notre monde interdépendant devient un village mondial en raison du rythme accéléré des progrès techniques, nos jeunes sont confrontés à des questions embarrassantes qui doivent être traitées aux niveaux national, régional et mondial. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse nous fournit une excellente occasion de passer en revue les résultats obtenus à ce jour et de trouver des réponses aux nouveaux défis du XXIe siècle. Les problèmes sérieux que connaissent les jeunes de notre monde nous préoccupent tous, car c'est notre responsabilité commune.

Malgré les améliorations notables que l'humanité a réalisées dans de nombreux domaines, il reste encore beaucoup à faire pour les jeunes. Il y a encore de nombreux pays où la famine, l'analphabétisme, la pauvreté et les guerres continuent d'exister, causant des souffrances, en particulier parmi les jeunes. En même temps, dans les pays où la paix et la prospérité prévalent, les drogues, le chômage et la délinquance juvénile frappent durement la nouvelle génération. Cela décrit la situation tragique que connaissent les jeunes de notre planète. Les problèmes de la jeunesse varient d'un pays à l'autre, d'une nation à l'autre, et d'un groupe social à un autre. Par conséquent, on ne peut avoir recours à une seule approche pour ce qui est de leur solution. En outre, la complexité et l'hétérogénéité des groupes de jeunes accentuent les obstacles et les difficultés que l'on rencontre dans les efforts que nous déployons pour améliorer la situation actuelle.

Je voudrais faire allusion, à titre d'exemple, à mon propre pays, la République de Chypre, un petit pays qui a une superficie de 3 500 miles carrés, une population de 700 000 habitants et une société prospère. À Chypre, où le niveau d'éducation est très élevé et où le chômage n'existe pratiquement pas, l'occupation continue de 37 % de son territoire et le déracinement d'un tiers de sa population dus à l'invasion turque de 1974 continuent d'avoir des effets profonds et désastreux sur la jeunesse de Chypre.

La population de la partie occupée de mon pays, qui a été déracinée par la force, a été temporairement relogée dans des villes et des installations de réfugiés dans les zones libres de la République. Cela a eu, et continue d'avoir, des effets très négatifs sur le comportement social et le mode de vie des jeunes de Chypre, qui sont obligés maintenant de vivre dans des logements citadins relativement surpeuplés

et peu familiers. Les changements sociaux qui ont eu lieu depuis 1974 ont bouleversé les institutions et les coutumes de la société chypriote, qui est fondée sur des unités familiales solides. Les effets psychologiques de l'invasion et de l'occupation continue de Chypre sont inévitablement dévastateurs. L'influence des facteurs psychologiques, sociaux et économiques de l'invasion a été particulièrement ressentie parmi les jeunes, qui sont un groupe social vulnérable. Ainsi, la nouvelle génération chypriote est confrontée à des dangers et à des problèmes complexes.

Malgré tous ces facteurs contraires, des politiques gouvernementales prudentes mises en oeuvre grâce à la participation directe des organisations de jeunes au processus de prise de décisions dans les années qui ont suivi les événements tragiques de 1974 nous ont permis de surmonter certains problèmes et de guérir certaines blessures. Les liens familiaux traditionnels forts qui sont le tissu même de notre société ont contribué à une adaptation plus facile de notre jeunesse aux circonstances nouvelles créées par l'invasion de 1974.

En outre, grâce aux immenses efforts déployés par le peuple et le Gouvernement pour faire échec à ces souffrances, quelques progrès ont également été réalisés. Il convient notamment de mentionner le niveau élevé d'éducation, la création d'institutions et d'organismes pour la jeunesse et, surtout, une prise de conscience sociale accrue évidente. Ces résultats bénéfiques pour les jeunes Chypriotes n'ont pu être obtenus que lorsque les jeunes ont eu la possibilité de participer aux centres de prises de décisions qui s'occupent de questions les intéressant. Ainsi, la pierre angulaire de notre politique a été de veiller à ce que nos jeunes ne se sentent pas marginalisés ou aliénés du reste du corps politique.

Sans aucun doute, il est indispensable que la société reconnaisse la compétence, la fiabilité et les droits de la nouvelle génération pour que tout effort déployé en vue de son bien-être soit fructueux. Cette démarche commence avant tout par la participation de la jeunesse au processus de prise de décisions et par l'application des politiques gouvernementales adoptées. Sans cette participation, même les meilleurs programmes, bénéficiant d'un financement élevé, resteront inefficaces et non réalisables.

La nouvelle génération incarne l'espoir d'un avenir meilleur pour le monde entier. Les jeunes du monde ont à la fois les connaissances et les capacités requises pour relever les défis d'aujourd'hui. À cet égard, l'ère technologique moderne qui favorise l'acquisition de connaissances étendues en informatique a une contribution substantielle à

apporter. Nous sommes d'accord avec la teneur des déclarations faites aujourd'hui par les représentants des jeunes selon laquelle la jeunesse n'est pas le problème, elle est la solution. À notre avis, ce que doit faire la société, sans préjugés, et pour aller au-delà des déclarations, c'est donner aux jeunes ce qui leur revient de droit et ce qu'ils méritent réellement. C'est la seule manière universelle de donner aux jeunes et à l'humanité elle-même la possibilité d'un avenir meilleur sur notre planète au siècle prochain.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Arnando Arteaga Tenorio, représentant de la jeunesse du Mexique.

M. Arteaga Tenorio (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration prononcée par le Représentant de l'Équateur, au nom du Groupe de Rio.

Nous pensons qu'il est très important que la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies coïncide avec le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, car cela offre une occasion particulièrement opportune de réfléchir aux contradictions et aux problèmes auxquels les jeunes sont en butte à la fin de ce millénaire et de chercher des moyens différents de relever les défis partagés par la communauté internationale dans ce domaine.

Les espoirs des nouvelles générations de jeunes ont été profondément ébranlés par les changements de cette fin de siècle. Les problèmes traditionnels auxquels sont confrontés les jeunes depuis les deux dernières décennies, tels que le chômage, le manque d'éducation et de formation professionnelle, l'abus des drogues, la délinquance ou les effets dévastateurs de la faim et de la pauvreté, se sont aggravés.

À ces tendances croissantes s'ajoute l'apparition de ce qu'on appelle les problèmes de la modernité, parmi lesquels figurent les grandes migrations, dont les protagonistes sont souvent des jeunes, l'apparition et la propagation du virus du syndrome immunodéficientiel acquis ou la dégradation de l'environnement, qui nous montrent clairement que nous vivons dans un monde fragile aux ressources limitées.

Par ailleurs, le nombre de messages de violence que reçoit la jeunesse d'aujourd'hui a sensiblement augmenté depuis 10 ou 15 ans. Cela, ajouté aux effets de la marginalisation et au manque d'espoirs, contribue à l'émergence de sociétés de plus en plus violentes. Ainsi, essentiellement dans les grandes villes, les nouvelles générations perdent leur capacité de réagir face aux problèmes qui touchent la

vie en communauté. C'est ce que certains critiques ont appelé la crise des valeurs de la génération X.

Tout ce qui précède impose à l'ONU d'appeler les gouvernements à mettre en oeuvre des politiques d'orientations générales et prospectives en faveur de la jeunesse. Nous estimons que les domaines prioritaires du Programme d'action mondial envisagent des moyens différents viables pour trouver des solutions aux problèmes exposés dans le Programme.

Nous aimerions faire quelques observations en ce qui concerne les formes d'exécution et rappeler qu'il importe d'examiner les stratégies suivantes : premièrement, promouvoir à tout moment la participation responsable des jeunes en tant que groupe à la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes nationaux qui devront créer des choix pour leur développement; deuxièmement, renforcer la coordination institutionnelle des entités compétentes dans chaque gouvernement à partir de l'intérieur, de façon à coordonner dans les régions ou les groupes visés des programmes généraux et complémentaires; troisièmement, garantir la permanence des actions en faveur des jeunes, en incorporant les principaux concepts du Programme dans le cadre juridique réglementaire correspondant; quatrièmement, développer une forte politique de communication par l'informatique et la presse, par lesquelles, outre l'information et l'orientation sur les choix de solution aux problèmes, on élargira le dialogue et la participation des jeunes; cinquièmement, encourager la recherche de façon permanente, de sorte que les conditions du Programme dans les différents domaines d'action s'adaptent et répondent aux changements qui se produisent dans les régions, dans les groupes d'âge ou dans les profils des problèmes particuliers.

Il existe au Mexique trois programmes spécialisés en faveur de la jeunesse. En outre, le Gouvernement répond aux besoins des jeunes par le biais de tous les programmes offerts par l'administration publique. De la sorte, les politiques en matière d'éducation, d'emploi, de santé, d'administration de la justice, de formation professionnelle, de culture ou de loisirs ont des conséquences directes sur la population des jeunes.

Dès l'entrée en fonctions de l'administration actuelle, la politique en faveur de la jeunesse a été renforcée; c'est ainsi que dans le cadre du pouvoir législatif, on a encouragé la création de commissions de la jeunesse dans les chambres des députés et des sénateurs, respectivement, ainsi qu'à l'Assemblée des représentants du District fédéral et dans sept congrès locaux.

En ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Gouvernement mexicain analysera et examinera son contenu au sein des commissions de la jeunesse, dans le cadre tant du pouvoir législatif que du pouvoir exécutif.

Pour terminer, je voudrais dire que nous savons que la réalisation du plein développement de la jeunesse est soumise à des conditions qui définissent la vie économique, politique et sociale des nations. Les problèmes des nouvelles générations ne sont rien d'autre que le reflet des problèmes de la société dans son ensemble, mais vus dans une perspective à moyen et à long terme.

Cela nous amène à penser au monde, non pas en tant qu'héritage de nos parents, mais comme quelque chose qui nous est prêté pour nos enfants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, M. Ziauddin.

M. Ziauddin (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Pour être le plus efficace possible, le développement socio-économique doit englober tous les segments de la société, en particulier les jeunes du monde, qui représentent actuellement 18 % de la population mondiale totale. Plus de 84 % des jeunes du monde vivent dans les pays en développement et plus de 60 % vivent en Asie. Les jeunes constituent un segment très important de la société, et leurs préoccupations, leurs points de vue et leurs problèmes doivent recevoir notre pleine attention, afin que nous puissions édifier un fondement solide pour que la croissance socio-économique et le développement soient une réalité dans le monde de demain.

En 1985, l'Année internationale de la jeunesse a appelé l'attention sur le nombre et les besoins croissants des jeunes dans le monde. Dix ans se sont écoulés, et d'importants et profonds changements socio-économiques ont eu lieu sur le plan international. Pendant cette décennie, les pays en développement et leurs jeunes ont connu des défis nouveaux et des difficultés imprévisibles, ce qui a conduit à une marginalisation internationale généralisée continue et à une détérioration de leur situation sociale et économique.

Dans les années 90, on a mis un nouvel accent sur les questions sociales, avec six conférences des Nations Unies qui se sont tenues en cinq ans, chacune abordant de grandes questions sociales qui intéressent directement les jeunes du monde. Nous devons miser sur les résultats de ces événe-

ments internationaux récents en incorporant des mesures spéciales relatives aux jeunes et en les traduisant en actions.

Aujourd'hui, en 1995, nous réfléchissons à l'occasion non seulement du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mais également du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Aujourd'hui, c'est l'occasion idéale pour nous d'appeler l'attention des gouvernements et du système des Nations Unies sur les problèmes particuliers des jeunes et de lancer des activités mondiales spéciales pour que les jeunes et leurs préoccupations soient mieux intégrés aux stratégies et aux activités de développement. Nous devons accorder la priorité la plus élevée et une extrême importance à la préparation d'un Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà axé sur des objectifs et devant être réalisé dans des délais précis.

Nous sommes certains que le projet de Programme d'action fournira un cadre d'action et des directives pratiques pour un partenariat international et un paradigme de développement fondés sur les intérêts et les responsabilités mutuels des gouvernements nationaux et de la communauté internationale en vue d'améliorer la situation des jeunes. Nous devons nous efforcer d'atteindre les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse et créer les conditions et les mécanismes propres à améliorer le bien-être des jeunes et leurs moyens de subsistance pour les années à venir. Le Programme d'action mondial doit assurer une qualité et une quantité accrues des possibilités d'emploi qui sont disponibles aux jeunes pour qu'ils puissent participer pleinement, effectivement et de façon constructive à la société à l'horizon 2000 et au-delà.

Pour mettre en oeuvre de façon effective le projet de Programme d'action mondial, il faudra pouvoir compter sur l'engagement des organisations, des institutions et de la communauté internationale ainsi que sur la participation des jeunes venant de tous les secteurs de la société. Par conséquent, il est nécessaire d'établir un système général de mécanismes propres à engager les ressources humaines, politiques, économiques, financières et socio-culturelles pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international.

Le Bangladesh a pris des mesures particulières pour faire progresser la situation des jeunes, qui représentent un tiers de sa population. Le Ministère des services sociaux a introduit des services de sécurité sociale pour les jeunes pour aider à résoudre les problèmes que connaissent les jeunes au chômage, ceux qui ont abandonné l'école et les jeunes sans-abri. Compte tenu de la dimension et de l'im-

portance du problème, un Ministère de la jeunesse distinct a été créé. Une nouvelle politique des jeunes a été adoptée pour promouvoir et assurer les droits des jeunes, en particulier dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences, de l'emploi et de la participation aux activités du développement communautaire.

L'accent a été particulièrement mis sur la promotion, la participation active et l'épanouissement des jeunes filles et des jeunes femmes. Au Bangladesh, nous avons beaucoup investi dans l'éducation des petites filles en instituant un programme de bourses, une éducation gratuite pour les étudiantes et un programme novateur «nourriture contre éducation» visant précisément à corriger le taux élevé d'abandons scolaires qui domine chez les petites filles.

Lorsqu'on parle de la question des jeunes, il faut souligner l'importance des valeurs et des normes sociales et le rôle de la famille dans l'épanouissement des jeunes. La société doit inculquer à ses jeunes un sens véritable des traditions et des coutumes pour une famille solide, qui est l'unité de base de la société et qui a pour responsabilité première l'épanouissement des jeunes.

Le développement socio-économique durable implique un investissement dans les jeunes pour leur permettre de prendre en charge leur propre destinée. Les jeunes dans tous les pays sont à la fois une ressource humaine importante du développement et des agents clefs de changement social, de développement économique et d'innovations technologiques. Leur imagination, leurs idéaux, leur énergie et leur vision sont essentiels pour la poursuite du développement des sociétés dans lesquelles ils vivent. Les problèmes auxquels font face les jeunes, ainsi que leur vision et leurs aspirations, sont également des éléments essentiels des défis et des perspectives des sociétés d'aujourd'hui et des générations futures. Les façons dont les défis et les potentialités des jeunes seront assumés dans la politique influenceront la situation économique et sociale, ainsi que le bien-être et les moyens de subsistance des générations futures.

Jusqu'à présent, les droits des jeunes n'ont pas reçu du système des Nations Unies la même attention bien méritée que d'autres groupes de la population. Les jeunes de toutes les régions du monde, vivant dans des pays à diverses étapes de développement et dans diverses situations socio-économiques, aspirent à une pleine participation à la vie de la société, comme cela est prévu dans la Charte des Nations Unies. Les institutions et les programmes pertinents des Nations Unies doivent donc intensifier leurs efforts pour l'épanouissement de la jeunesse.

Pendant cette session, le Bangladesh espère sincèrement que sera menée à bien l'élaboration du projet de Programme d'action mondial pour les jeunes à l'horizon 2000 et au-delà. Ce serait un bon départ. Avec son adoption par la cinquantième session de l'Assemblée générale, le Programme d'action mondial entrera dans sa seconde phase, qui est peut-être la plus importante, c'est-à-dire sa mise en oeuvre mondiale intégrale et ponctuelle pour compléter le processus. Le Bangladesh appuie entièrement le projet de Programme d'action mondial et souligne la nécessité d'une action concertée et d'une coopération à tous les niveaux. Ce faisant, la communauté internationale entrera dans une ère nouvelle à l'échelle internationale, dans laquelle les situations socio-économiques générales des jeunes et des sociétés dans lesquelles ils vivent continueront de s'améliorer au fur et à mesure que se réaliseront leurs objectifs de développement. Cela devrait être notre engagement solennel, car la jeunesse d'aujourd'hui est notre avenir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Iqbal Haider, sénateur du Pakistan.

M. Haider (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes ici pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Cela nous fournit une occasion importante de passer en revue les progrès réalisés jusqu'à présent et de faire face aux défis qui nous attendent.

Ces 10 dernières années, il faut reconnaître que nous avons pris davantage conscience des problèmes que connaissent les jeunes. Néanmoins, notre action pragmatique, à l'échelle mondiale, reste faible. Nous nous devons de reconnaître l'importance de cette question et élaborer des stratégies afin que les jeunes du monde, dans les 10 prochaines années, puissent contribuer à nos sociétés et en retirer les bénéfices.

Les jeunes hommes et les jeunes femmes d'aujourd'hui, comme l'Assemblée le reconnaîtra, sont les dirigeants de demain. Les conditions dans lesquelles ils vivent détermineront les forces et les faiblesses de la société dans son ensemble. Lorsqu'on a des jeunes mal nourris, non instruits et non formés, on ne peut espérer édifier une communauté progressiste et viable. Les jeunes ont besoin d'une vision pour l'avenir et d'un environnement où ils puissent réaliser leur pleine croissance et leur plein épanouissement.

Or, la situation des jeunes du monde entier est précaire. Dans les pays en développement, les aspirations des

jeunes restent insatisfaites. La majorité d'entre eux sont analphabètes, au chômage et restent en dehors du grand courant de la vie sociale et économique. Les privations à la maison les obligent à se rendre dans d'autres pays à la recherche d'un emploi. Les programmes d'ajustement structurel affaiblissent la capacité de divers pays d'allouer suffisamment de ressources pour résoudre les problèmes des jeunes.

Les marchés du travail sont surpeuplés et, dans les années à venir, la pression exercée par les individus à la recherche d'un emploi va augmenter. Selon l'Organisation internationale du Travail, il faudrait créer plus de 100 millions d'emplois nouveaux pour absorber le nombre croissant de jeunes des pays en développement. En outre, les jeunes déjà détenteurs d'un emploi sont exposés aux risques physiques et psychologiques de l'exclusion sociale et de la marginalisation.

Dans les pays en développement, rares sont les écoles primaires et secondaires. Les occasions de recevoir un enseignement supérieur sont limitées à des petits segments de la population. L'absence d'un système universel de soins de santé est aggravée par les problèmes que cause la consommation de tabac et autres drogues toxiques. Dans toute société, la jeunesse est l'un des groupes les plus vulnérables aux risques de la maladie, de la violence et de la mort. Des problèmes complexes liés à la pauvreté, au chômage, aux migrations, à l'urbanisation, à la transition dans la structure familiale, à l'érosion des valeurs traditionnelles et des systèmes de soutien sociaux inadéquats ont abouti à l'augmentation de la délinquance juvénile.

Au cours des deux dernières années, la Commission pour le développement social et le Conseil économique et social ont mené d'importantes négociations en vue de mettre au point le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Le projet de document convenu jusqu'ici identifie correctement l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, l'abus de drogues, les filles et les jeunes femmes et la participation effective de la jeunesse comme étant les secteurs de préoccupation les plus critiques pour les sociétés, les gouvernements et la communauté internationale. Pour atteindre les résultats désirés dans ces domaines, il faut concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des programmes d'une manière coordonnée aux niveaux national et international. L'accent doit être mis sur l'intégration de la jeunesse, et non pas sur des mesures ad hoc, fragmentaires et sporadiques.

Dans les forums internationaux, chaque fois qu'une question spécifique — la jeunesse, par exemple — est abordée, on observe une tendance à analyser les problèmes et à suggérer des solutions d'une manière isolée. Il faut comprendre que la jeunesse, les femmes, les pauvres et autres groupes vulnérables sont tous partie intégrante d'un tout indivisible requérant une approche globale et complète. Dans ce processus, certains groupes doivent être identifiés et faire l'objet d'une attention et d'un soutien spéciaux. Cela doit être fait dans le contexte global d'un développement et d'un planning macro-économiques, d'un cadre micro-économique, d'un milieu social et d'un environnement international favorable.

Nous estimons que la plus haute priorité doit être donnée à l'éducation pour tous. Ceci exigerait à la fois que soient réformés les systèmes d'éducation et qu'un accent plus grand soit mis sur la formation aux diverses compétences et technologies, ainsi que sur une participation plus large du secteur public et de tous les secteurs de la société civile. L'éducation est un domaine où le soutien international peut jouer un rôle pivot dans l'investissement à long terme dans l'avenir de la jeunesse. En éduquant nos jeunes, nous pouvons façonner une société plus productive et socialement responsable. Il s'ensuivrait également une interaction fructueuse entre les groupes de jeunes partout dans le monde. L'éducation peut servir à inculquer aux jeunes hommes et aux jeunes femmes des valeurs pouvant les préparer à contribuer au processus de développement, au règlement des conflits et au maintien de la paix. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme serait très précieuse dans notre campagne de promotion et de protection des droits de l'homme.

Le deuxième domaine important est celui relatif à la création d'emplois productifs. Il faut renforcer les mécanismes, ou en créer, aux fins de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement au crédit et de les encourager ainsi à créer des affaires et des entreprises. Les gouvernements doivent susciter une demande effective, si l'on veut créer des emplois dans les secteurs de la production et dans le marketing des biens et des services. Les jeunes gens des pays en développement connaissent les problèmes supplémentaires du chômage périodique, du chômage déguisé et du sous-emploi. Ces problèmes peuvent être résolus grâce aux interventions gouvernementales et aux programmes d'assistance internationale.

Dans le domaine de la santé, l'objectif devrait être de fournir des soins de santé au plan universel. Ceci pouvant être difficile à réaliser pour de nombreux pays, il est nécessaire de se concentrer d'abord sur les services de santé

fondamentaux. Les soins de santé primaires, associés à l'hygiène et à l'approvisionnement en eau potable, seront déjà un bon moyen de prévenir maladies et affections chez les jeunes. Dans les pays en développement, des populations nombreuses sont menacées par la malaria, le choléra et la typhoïde. Une attention insuffisante est apportée à l'élimination de ces maladies. L'abus des drogues est une menace sérieuse, qui affecte négativement la jeunesse. Les programmes d'éducation et de réhabilitation doivent être renforcés pour préserver la jeunesse de ce fléau.

La préoccupation prédominante est l'ampleur de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement. Un milliard d'individus dans le monde vivent dans des conditions de pauvreté abjecte. Les jeunes sont directement affectés par ces conditions, qui nuisent à leur croissance et réduisent leur participation dans les secteurs économique et social. Il faut donc redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté, conformément aux engagements pris à Copenhague. Il n'y a pas de raccourci pour parvenir à l'élimination de la pauvreté chez les jeunes. Bien que l'élimination de la pauvreté demeure la responsabilité primordiale des gouvernements nationaux, il faut adopter une stratégie globale pour éliminer la pauvreté, qui, en fin de compte, frappe à la fois les pays développés et les pays en développement.

L'intégration sociale des jeunes doit être fondée sur un respect universel des droits de l'homme. Exposées à diverses formes de discrimination, les filles et les jeunes femmes représentent le groupe le plus vulnérable de la jeunesse. Leur pleine participation à la vie sociale et économique est encore entravée par de nombreux tabous. Ces barrières doivent être supprimées au moyen d'efforts résolus déployés aux niveaux politiques les plus élevés, ainsi qu'à la base.

Le Gouvernement pakistanais, sous la direction du Premier Ministre Benazir Bhutto, accorde une priorité au problème de la jeunesse. Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont toujours soutenu le parti populaire pakistanais en raison de ses positions progressistes. Nous avons toujours impliqué les jeunes dans les prises de décisions, en les encourageant à participer à tous les processus politiques.

Le Programme d'action sociale de 8 milliards de dollars du Gouvernement pakistanais vise à répondre aux besoins les plus urgents de la population, notamment de la jeunesse, dans les domaines de l'éducation, des soins de santé primaires, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et des systèmes sanitaires. Les objectifs principaux de ce programme sont l'élimination de la pauvreté, l'élimination des inégalités entre les sexes, l'encouragement au

développement rural et la mise en place d'une protection de l'environnement. Le Programme d'action sociale a pour principal objectif de dispenser massivement l'éducation primaire, avec inscription accélérée des filles. Au cours d'une seule année, 10 800 nouvelles écoles primaires ont été créées en différentes régions du Pakistan. Trente-quatre mille nouvelles écoles sont en cours d'ouverture. Pour atteindre notre objectif d'universaliser l'éducation primaire d'ici à l'an 2000, nous avons augmenté de 2,5 % par an la subvention scolaire.

Une commission d'alphabétisation va ouvrir 10 000 centres d'éducation de base et d'alphabétisation d'ici un an. Cinq fondations pour l'éducation ont été créées pour favoriser le partenariat public-privé sur une base d'attribution équilibrée de bourses. L'éducation professionnelle et technique reçoit également une attention appropriée, l'objectif étant de doter les jeunes quittant l'école de compétences immédiatement productives. Seize universités ont mis au point des dispositifs d'autofinancement dans les disciplines technologiques et scientifiques. Une université libre, disposant d'un réseau dans tout le pays, dispense un enseignement professionnel à distance et délivre des diplômes et des certificats, du niveau élémentaire au niveau post-universitaire.

Une catégorie d'entrepreneurs connue sous le nom de «created entrepreneurs» est en train d'être constituée avec l'aide des organisations non gouvernementales. Un ensemble de services intégrés à cet égard comprend la promotion des travailleurs indépendants, l'information et l'orientation, le crédit et le capital-risque, la formation et la commercialisation. Des facilités de crédit sont offertes aux jeunes par le biais de banques, de compagnies de leasing et de petites sociétés commerciales.

Au Pakistan, on accorde une attention particulière à l'éducation des femmes et à leur santé. Soixante pour cent des fonds de notre Programme d'action sociale ont été alloués à l'alphabétisation des femmes. En outre, au titre du programme national des travailleurs de la santé lancé par le Premier Ministre, 100 000 jeunes filles suivent une formation en vue de travailler dans le secteur des services qui englobent divers domaines comme la santé, l'éducation et l'aide sociale à la population. Soixante-dix pour cent des nouvelles écoles dont la construction est prévue au cours des trois prochaines années seront des écoles de filles. Quelque 932 projets de développement en faveur des femmes comprennent la génération de revenus, le savoir-faire technique, la formation professionnelle, la formation dans le domaine de l'informatique et des programmes de soins de santé.

Le Gouvernement pakistanais met également en oeuvre des plans visant à protéger les droits des jeunes délinquants et à garantir leur rééducation et leur réinsertion dans la société. Le Gouvernement a présenté un projet de loi concernant les enfants délinquants au Parlement, qui interdirait les condamnations à mort et les peines trop lourdes pour les jeunes délinquants de moins de 16 ans.

Toutes ces mesures entreprises par le Gouvernement pakistanais exigent des efforts constants et déterminés, la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales et un appui renforcé de la part de la communauté internationale. Les ressources joueront un rôle clef dans la réussite des programmes visant le développement des jeunes et leur intégration dans la société. Le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà offre un point de départ et une base excellente de coopération. Néanmoins, les efforts internationaux ne devraient pas être limités à des débats au niveau de la politique, à la recherche et au rassemblement de données. La réponse se trouve dans la coopération technique et dans les programmes de formation à l'échelon opérationnel. Une assistance technique internationale et des services consultatifs accrus peuvent renforcer de façon décisive les capacités nationales et les bases institutionnelles de soutien des plans et des stratégies nationaux conçus pour résoudre les problèmes de la jeunesse.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Hamida.

M. Hamida (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, je voudrais mentionner la commémoration par le peuple libyen hier de l'anniversaire de la plus grande opération d'exil dont le peuple libyen a été la victime aux mains des fascistes italiens. Plus de 6 000 Libyens ont été enlevés à leurs familles et exilés. Leur sort reste inconnu à ce jour. Parmi eux figuraient de nombreux jeunes. Ils ont été exilés, non pas pour un crime quelconque, mais tout simplement pour avoir résisté au fascisme et lutté pour la liberté et l'indépendance nationale.

La célébration de l'Année internationale de la jeunesse en 1985 et notre célébration aujourd'hui du dixième anniversaire de cette Année manifeste l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies à l'égard des jeunes, qui a commencé en 1965, avec la déclaration de l'Assemblée générale sur la nécessité d'inculquer aux jeunes les valeurs de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

Le nombre des jeunes dans le monde est estimé aujourd'hui à plus d'un milliard, c'est à dire 18 % de la population totale du monde. Ces jeunes représentent la force principale effective du changement social et du développement socio-économique.

La jeunesse contemporaine fait face à de graves problèmes, notamment la faim, les possibilités d'éducation et de formation limitées, les possibilités d'emploi limitées, ainsi qu'un accès limité aux services de santé et aux services sociaux. Ce qui a conduit à une recrudescence parmi les jeunes de dangereux phénomènes tels que l'abus des stupéfiants, la délinquance juvénile et la violence.

Malgré les progrès réalisés par l'humanité dans des domaines variés, la prospérité n'a pas été l'apanage de tous les peuples ni de tous les groupes sociaux. L'écart s'agrandit entre les pauvres et les riches et entre les pays en développement et les pays développés. Dans le monde d'aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes vivent encore dans une pauvreté abjecte et plus de 120 millions sont officiellement au chômage, sans parler du chômage non comptabilisé. Parmi ces pauvres et ces chômeurs, on compte de nombreux jeunes dont certains sont instruits et cultivés.

La situation socio-économique adverse dans la plupart des pays, et notamment dans les pays en développement, a une influence néfaste sur la vie de tous les groupes sociaux, y compris les jeunes victimes du chômage, et parmi lesquels se propage l'abus des drogues, la prostitution et la tendance à la violence. Cette situation exige que l'on intervienne d'urgence et que l'on mette en place des politiques nationales et des plans qui mobiliseraient toutes les ressources et les capacités disponibles pour faire face à ces problèmes et y remédier.

Le problème du chômage parmi les jeunes, qui s'est aggravé ces dernières années, doit être considéré en priorité. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail a conduit à des problèmes sociaux aigus. Les progrès rapides réalisés dans de nombreux domaines scientifiques et techniques ont posé de nombreux défis qui doivent être relevés par les systèmes d'éducation et de formation. Sinon, le chômage des jeunes risque de s'aggraver et d'engendrer de nombreux maux sociaux, tels la marginalisation, la pauvreté et la délinquance.

Par conséquent, la nécessité de rendre l'enseignement disponible aux jeunes, de réformer le système éducatif et les programmes scolaires en se penchant plus particulièrement sur l'élimination de l'analphabétisme technique, d'enseigner aux jeunes les valeurs morales et humanitaires, et de leur

permettre d'acquérir de nouvelles compétences, doit venir en tête des priorités nationales.

Les jeunes font partie de la société. Les problèmes auxquels ils sont confrontés ne peuvent être abordés qu'en adoptant un procédé socio-économique bien intégré. La convocation du Sommet pour le développement social à Copenhague au premier trimestre de 1995 a offert à la communauté internationale l'occasion d'adopter un programme d'action intégré pour la réalisation du développement social pour toutes les classes de la société.

En tête des priorités de ce programme est l'objectif d'éliminer la pauvreté dans le monde, ainsi que l'engagement, au niveau national, à prendre une action décisive et, au niveau international, à coopérer à l'entreprise commune visant à réaliser cet objectif, en se concentrant, tant dans les politiques que dans l'action, à remédier aux causes de la pauvreté à la racine et à répondre aux besoins humains de tous.

L'adoption de mesures urgentes pour mettre en oeuvre les engagements convenus lors du Sommet pour le développement social, aura sûrement des répercussions positives sur les intérêts des jeunes et permettra d'obtenir leur pleine participation au développement et au progrès de leurs sociétés.

Au regard du fait que les jeunes, comme nous l'avons déjà dit, constituent un facteur puissant pour changer et développer la société, la Jamahiriya arabe libyenne leur accorde une attention particulière, et ce, dès leur plus jeune âge. Étant donné que nous sommes persuadés que l'éducation et l'enseignement sont la condition principale pour toute société qui recherche la participation des nouvelles générations, nous avons instauré à tous les niveaux l'enseignement gratuit et décidé que l'enseignement primaire était obligatoire. Étant donné que l'éducation et la formation des enfants et des jeunes dépendent dans une large mesure d'une structure familiale saine, la loi libyenne comporte de nombreuses dispositions destinées à protéger la famille et à renforcer sa cohésion. Conformément à notre conviction selon laquelle un environnement sain est important pour l'individu, nous offrons à tous nos citoyens des services de santé gratuits.

Ces avantages économiques et sociaux du peuple libyen sont menacés et entravés par des sanctions injustes imposées par le Conseil de sécurité sous la pression de certaines grandes puissances qui dominent actuellement l'ONU. Ces sanctions ont eu un impact nuisible sur toutes les classes de la société libyenne, et ont causé des pertes

matérielles qui ont coûté jusqu'à présent plus de 10 milliards de dollars sans parler des pertes de vies humaines. Certains ont péri dans des accidents de la route, et d'autres alors qu'ils attendaient, soit de pouvoir se rendre à l'étranger pour se faire traiter, soit de recevoir les médicaments dont ils ont besoin qui tardaient à arriver.

L'absence d'un environnement international propice au respect mutuel entre les États, au règlement des différends par le dialogue et la négociation, au respect des cultures, des traditions et des croyances des autres nations, et à l'abstention d'imposer des valeurs et traditions déterminées aux peuples du monde ne peut que créer davantage de problèmes, de souffrances et de tensions. Faisons en sorte de léguer à la jeunesse un monde où règnent la justice, la paix et la liberté, un monde qui sera exempt de pauvreté, de maladies, de guerres et de conflits.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Tunisie, M. Abdellah.

M. Abdellah (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : À l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, et au moment où la Tunisie célèbre, à l'instar des autres États, le cinquantième anniversaire des Nations Unies, je suis très heureux de réitérer l'estime et l'admiration qui ont été exprimées par le Président Zine Al Abidine ben Ali lors de son discours devant l'Assemblée générale le 13 novembre 1989. Ce sont là des sentiments que la Tunisie a toujours éprouvés à l'égard de l'Organisation des Nations Unies pour ses efforts louables en vue de réaliser les aspirations de l'humanité, et de la jeunesse en particulier, au progrès, à la sécurité et à la paix, et pour son appui à la Tunisie dans sa lutte pour l'indépendance, ainsi que pour l'appui continu apporté par les institutions spécialisées à notre pays dans ses efforts de développement. Tout cela renforce notre dévouement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et notre volonté d'oeuvrer à la réalisation de ses objectifs. Cette position trouve son expression dans notre participation renouvelée aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation dans de nombreuses régions du monde.

Depuis son indépendance en 1956, la Tunisie a lancé une campagne générale de développement pour libérer les Tunisiens des phénomènes de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, leur assurer une vie digne et jeter les bases d'un État national moderne dans le cadre d'une stratégie de développement globale fondée sur l'investissement dans l'élément humain et ayant pour but de construire une société solidaire et équilibrée qui englobe tous ses segments sans distinction.

Étant donné que la Tunisie est une nation relativement jeune, où les enfants et les jeunes représentent les deux tiers environ de la population — les moins de 20 ans comptant pour 45,5 % et ceux dont l'âge varie entre 15 et 29 ans pour 25 % —, l'État s'est particulièrement attaché dans son oeuvre en faveur du développement au cours de ces trois décennies à la promotion des jeunes, qui constituent la véritable richesse du pays. La Tunisie a remporté à cet égard des succès non négligeables, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé préventive et curative, de la formation et de l'orientation professionnelles, et ce, dans le but de construire une Tunisie moderne jouissant de la stabilité et de l'équilibre.

Les réformes de la Tunisie de l'ère nouvelle et les mesures présidentielles prises en faveur des enfants et de la jeunesse sont conformes aux principes et objectifs sociaux et éducatifs inscrits dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que la Tunisie a signée trois mois seulement après son adoption et ratifiée le 11 janvier 1992. Le fait que cette date a été choisie pour la célébration de notre Festival annuel de l'enfance montre l'intérêt que notre pays attache aux enfants. Nous pouvons également affirmer que la politique en faveur de la jeunesse suivie par la Tunisie, particulièrement depuis la transformation qui a eu lieu le 17 novembre 1987, a été orientée aux niveaux culturel, social, éducatif et économique vers la concrétisation du slogan adopté il y a 10 ans par la communauté internationale pour l'Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix.

Partant de notre conviction selon laquelle les étapes de la vie de l'individu, passant de l'enfance à la jeunesse et à la vieillesse, forment un tout indissociable, la Tunisie s'est engagée au travers de sa politique pour la jeunesse à assurer une complémentarité et une interaction entre les trois étapes de la vie de façon à réaliser un équilibre psychologique et une stabilité sociale à l'individu comme à la collectivité. Une attention particulière est donnée au secteur social auquel la Tunisie alloue 55 % de son budget et notamment à l'éducation qui, depuis l'indépendance, accapare à elle seule plus de 7 % du produit intérieur brut et 25 % du budget de l'État.

Partant de là, notre politique en faveur des enfants et de la jeunesse en Tunisie a été élaborée sur certaines constantes et valeurs, dont les principales sont : premièrement, la formation des enfants et des jeunes de façon à renforcer leur sentiment d'appartenance à la nation tunisienne, leur adhésion à nos valeurs culturelles et à l'identité authentique de notre peuple, leur loyauté envers la patrie et la protection de ses acquis, leur sentiment d'appartenance à

la Tunisie, au Maghreb, au monde arabe et islamique et à les imprégner des couleurs de la concorde et de la solidarité.

Deuxièmement, préparer les enfants et les jeunes à mener leur vie de manière responsable et les préparer à la citoyenneté dans une communauté civile solidaire fondée sur la justice, la modération et la tolérance.

Troisièmement, former les jeunes afin qu'ils soient conscients de leurs droits et de leurs obligations. Promouvoir la culture des droits de l'homme et sensibiliser l'individu à ses responsabilités propres et envers sa famille et sa communauté et le former à la démocratie, en théorie et en pratique.

Quatrièmement, former l'enfance et la jeunesse aux mérites du travail, de l'initiative personnelle, du gain honnête et de l'autonomie.

Enfin, préparer les jeunes à comprendre et à appuyer les causes justes, à rejeter toutes les formes d'exploitation, de discrimination et d'injustice et à considérer comme sacré le droit de tout individu à vivre dans la dignité et l'égalité, tel que consacré par la Charte des Nations Unies.

Parmi les principales composantes de la politique pour la jeunesse en Tunisie — la Tunisie de l'ère nouvelle — figure la discussion franche et saine des problèmes des jeunes afin de définir leurs véritables besoins et connaître leur position sur les différentes questions nationales et internationales. La Tunisie a pu favoriser la communication avec la jeunesse tunisienne à travers le dialogue, et cette approche politique et éducative à la fois a permis aux jeunes de ressentir leurs responsabilités et d'acquérir le sens de la démocratie. Partant de là, le Président Zine Al Abidine ben Ali a proclamé 1988 «Année du dialogue avec les jeunes», ce qui augurait d'une ère nouvelle de rapprochement avec les jeunes.

Si le dialogue avec les jeunes constitue en soi une approche permettant la participation des jeunes à la vie de la nation, la Tunisie s'est attachée à ranimer les structures consultatives et exécutives permettant aux jeunes Tunisiens d'exercer leurs droits naturels à effectuer leur choix national et à contribuer sérieusement à façonner leur destin et leur avenir dans un contexte de démocratie et d'égalité des chances. En conséquence, depuis 1987, l'âge minimum de candidature au Parlement ainsi qu'aux conseils municipaux a été ramené respectivement de 30 à 25 ans et de 28 à 22 ans. Le Gouvernement de la Tunisie de l'ère nouvelle a tenu à voir la jeunesse tunisienne représentée dans toutes les

structures consultatives existantes et à créer de nouvelles structures permettant aux jeunes, toutes tendances confondues, de participer aux délibérations et à la prise de décisions.

Par ailleurs, la politique pour la jeunesse en Tunisie s'est appliquée, durant les 10 dernières années surtout, à encourager les jeunes à innover et à faire preuve de créativité dans les domaines des sciences, des arts, de la culture et des sports, en les récompensant et en leur accordant des prix de mérite incitatifs, comme le Prix du Président de la République pour les jeunes et le Prix du Président de la République pour l'esprit sportif. Il existe également de nombreuses autres occasions d'honorer les enfants et les jeunes méritants ainsi que ceux qui ont besoin de l'assistance de l'État et de toutes les tranches de la société, dont les déshérités et les sans-appui. Ceux-là ont la chance de rencontrer le Président de la République lors de la Fête nationale de l'enfance, de la Fête de la jeunesse et d'autres occasions religieuses et nationales.

Voilà les valeurs et les constantes qui sous-tendent la politique pour la jeunesse en Tunisie. Dans cette perspective, il m'est agréable de faire état à l'Assemblée des réalisations de cette politique durant la dernière décennie. C'est là le bilan d'une expérience nationale qui, dans un esprit d'échange, pourrait enrichir celles des autres États différentes de la nôtre, et dont nous pourrions profiter à notre tour.

Comme nous l'avons signalé, la Tunisie alloue annuellement à l'éducation près du quart du budget de l'État. C'est là une constante de la politique tunisienne, qui fait qu'un Tunisien sur quatre est scolarisé. Durant les 10 dernières années, la Tunisie a conclu une série de réformes éducatives au niveau des structures, des programmes et des législations, qui ont été couronnées par la promulgation d'une nouvelle loi-cadre, le 29 juillet 1991, qui stipule que l'État garantit à tous les enfants d'âge scolaire le droit à l'enseignement gratuit. L'éducation des enfants est obligatoire de 6 à 16 ans; les parents ou les responsables de l'enfant qui manquent à cette obligation seront poursuivis en justice.

Quant à l'enseignement supérieur, nous pouvons mentionner la promulgation de la nouvelle loi pour l'enseignement universitaire et la recherche académique, la création d'un ministère d'État pour la recherche scientifique et la technologie ainsi qu'un certain nombre de structures universitaires et d'institutions de recherche académiques, en plus de la création de la Cité des sciences. Le nombre d'étudiants est passé de 41 000, en 1986, à 103 000, à

l'heure actuelle. Il est à signaler que 11 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans fréquentent actuellement l'université, taux qui s'élèvera à 15 % en l'an 2000.

Parallèlement aux mesures que nous avons prises afin de préparer un climat favorable à l'enseignement, nous avons modernisé, élargi et amélioré le secteur de la formation professionnelle afin de permettre aux jeunes d'acquérir l'expérience et les talents requis par l'économie actuelle et de s'intégrer facilement à la vie active. À cet effet, une loi-cadre de formation professionnelle stipule la création d'un système intégré de formation professionnelle. De plus, des dispositions réglementant les initiatives visant à encourager l'intégration et l'emploi des jeunes ont été uniformisées. Une agence de formation professionnelle et une autre de formation continue ont été créées. Pour activer le marché de l'emploi, une agence pour l'emploi a été créée pour améliorer l'orientation professionnelle et la communication et favoriser la création de petites entreprises.

Dans le domaine de la santé, la Tunisie fournit aux jeunes les soins de santé primaires et les soins préventifs, et en particulier les soins de maternité et de néo-natologie, et organise des programmes de vaccination et de planification familiale généralisés. De plus, l'État s'efforce d'améliorer les conditions de vie qui ne peuvent que se répercuter positivement sur la santé de la population en général et des enfants en particulier. Par exemple, l'eau courante potable est maintenant disponible à 100 % dans les villes et à 80 % à la campagne. Grâce à cette politique de santé, nous avons réussi à éliminer en 1994 les maladies infantiles de façon définitive. Le taux de vaccination varie de 98 à 99 % selon les maladies, le taux de mortalité des nourrissons a baissé, passant de 51,6 pour 1000, en 1985, à 32 pour 1000 aujourd'hui, et le taux de mortalité des moins de 5 ans est tombé à 38 pour 1000.

Quant au niveau social, la protection des secteurs défavorisés est assurée contre l'exclusion, la marginalisation et la discrimination. C'est là une des constantes de la politique sociale tunisienne. La protection s'étend aux handicapés à qui on assure l'éducation, la réhabilitation, la formation professionnelle et un emploi. Le législateur tunisien a assuré aux handicapés le droit d'être traités à égalité et de jouir des mêmes opportunités qu'une personne normale. De plus, un haut conseil pour les handicapés a été créé ainsi qu'un institut pour la promotion des handicapés afin qu'ils puissent contribuer à définir les politiques les concernant et susceptibles d'assurer leur formation et leur réhabilitation.

Afin de protéger les enfants et les jeunes contre l'exploitation économique, le législateur tunisien a réglementé

leur travail. La législation tunisienne, qui s'inspire des législations internationales, fixe l'âge minimum de travail pour tous les secteurs de l'économie, stipule l'examen médical obligatoire préalable à l'emploi et l'interdiction du travail de nuit pour les enfants, assure leur protection personnelle et leur santé, et leur garantit le congé annuel et le salaire minimum.

Quant à la protection de l'enfance, la politique tunisienne s'attache à préserver la stabilité de la famille, à améliorer ses conditions de vie et à s'assurer que les parents assument leurs responsabilités envers les enfants. En outre, des mécanismes sociaux et juridiques adéquats ont été établis en vue de redresser tout manquement de la famille à cet égard.

Nous pensons que la plus grande réalisation dans le domaine de la protection de l'enfance durant les 10 dernières années est la décision du Président Zine Al Abidine ben Ali d'adopter une loi dont le projet est soumis pour discussion au Parlement qui la ratifiera sous peu. Nous pensons que cette loi aura un grand effet bénéfique sur les enfants tunisiens.

Pour ce qui est des activités récréatives et culturelles, la Tunisie s'est attachée à mettre en place les infrastructures et les équipements nécessaires à l'organisation des loisirs et à former les animateurs culturels et les éducateurs de la jeunesse dans les écoles et les établissements supérieurs spécialisés. Un réseau de centres de loisirs existe à travers tout le pays : dans les grandes villes, les villages, les quartiers résidentiels et les régions rurales. Il y a par exemple des clubs pour enfants, des maisons de la jeunesse et de la culture, des camps, et des autobus itinérants qui desservent les maisons et clubs des jeunes dans les régions rurales.

J'aimerais notamment insister sur les efforts que nous faisons en faveur des enfants et des jeunes dans les campagnes et dans les «zones d'ombre». En effet, depuis les années 70, la Tunisie s'est lancée dans un projet pilote de revitalisation rurale. Elle a commencé par organiser un système d'autobus itinérants pour encourager les activités stimulantes, culturelles et sportives dans les villages. Depuis les années 80, nous avons créé dans les régions rurales les plus éloignées un réseau de clubs de jeunesse, entièrement équipés, et formé des animateurs, des volontaires et des dirigeants.

En ce qui concerne les sports et l'éducation physique, la Tunisie s'y intéresse tout particulièrement, car elle est convaincue que le sport favorise, d'une part, le salut et l'équilibre des jeunes et, d'autre part, le rapprochement et

la concorde entre les peuples et une compétition honnête entre les jeunes du monde entier. Nous pensons aussi que le sport aide les jeunes à transcender leurs différences et à respecter les particularités ethniques, religieuses, culturelles et autres. La Tunisie a donc revu ses lois sur le sport et l'éducation physique afin de garantir des activités physiques et sportives accrues dans les écoles et les universités.

Pour ce qui est des équipements et des infrastructures, la Tunisie a déployé des efforts pour construire des complexes, des stades, des terrains de jeux, des piscines et des salles de sport multidisciplinaires. Nous nous proposons de créer la nouvelle cité des sports du 7 novembre, qui sera prête à accueillir les 14e Jeux méditerranéens en l'an 2001.

La jeunesse du monde entier, alors qu'elle célèbre aujourd'hui le cinquantième anniversaire de l'ONU et d'un demi-siècle d'efforts internationaux pour le maintien de la paix dans le monde, espère avec ferveur que cette ère nouvelle sera une ère de solidarité, de coopération, de concorde, de rapprochement et de tolérance.

Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse nous permet aujourd'hui de réaffirmer les immenses responsabilités que nous assumons face aux problèmes auxquels se heurte la jeunesse actuelle, tels que le chômage, le manque d'éducation et de formation, des services de santé lamentables et la malnutrition.

Au vu des changements survenus dans le monde, les jeunes demeurent, en dernière analyse, la charnière de l'interaction et du lien organique entre le développement, la démocratie, la stabilité interne et la paix internationale.

Nous espérons que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera l'occasion rêvée de renouveler notre engagement envers les jeunes du monde entier et, pour tous les États Membres, d'adhérer, après délibération, au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, de l'enrichir et de le ratifier. La Tunisie saisit cette occasion pour réaffirmer son appui aux directives, plans pratiques et nobles objectifs figurant dans ce projet de programme, qui sont conformes à la politique suivie par la Tunisie de l'ère nouvelle.

La sens de la justice envers les jeunes nous incite aujourd'hui à renouveler la confiance dans les capacités des jeunes, la finesse de leur perception, leur aspiration constante pour le mieux et leur rôle déterminant dans l'édification d'un monde nouveau où il fait bon vivre. Et j'aimerais achever mon intervention en m'adressant directement aux jeunes eux-mêmes, et en renouvelant l'appel que le

Président Zine Al Abidine ben Ali a lancé le 1er juillet 1989, depuis le palais de Carthage, aux jeunes du monde entier :

«L'avenir du monde est entre vos mains. Soyez-en les garants!»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant permanent du Maroc, M. Snoussi.

M. Snoussi (Maroc) : La jeunesse a été depuis 1959 l'objet d'une attention particulière de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son rôle dans la promotion des idéaux de paix et de compréhension mutuelle parmi les peuples a été reconnu par la communauté internationale alors même que la guerre froide battait son plein et que la méfiance et les antagonismes régissaient les relations internationales.

Aujourd'hui, la contribution des jeunes dans la construction d'un monde pacifique, juste et prospère est plus que jamais requise. Alors que les innombrables problèmes de développement nous ont amenés à la reconnaissance d'un lien indissoluble entre le développement, la démocratie et les droits de l'homme, force est de reconnaître que les jeunes peuvent et doivent être associés à cet élan national et international visant à renforcer les mutations nécessaires au développement global et au progrès de l'humanité tout entière.

Les jeunes, partout dans le monde, représentent un capital humain d'importance fondamentale, et c'est à nous qu'il appartient de développer au maximum leurs potentialités et de favoriser leur intégration sociale, condition sine qua non d'un développement global, harmonieux et sécurisant des sociétés et des peuples.

C'est en partant de ces principes que la communauté internationale a proclamé avec enthousiasme l'année 1985 Année internationale de la jeunesse dans le but de renforcer parmi les jeunes les idéaux de paix, d'entente et de coopération, et de leur ouvrir de larges perspectives pour s'affirmer en tant qu'agents et bénéficiaires du développement socio-économique de leurs sociétés.

La décennie qui s'est déroulée sous le signe de la participation, du développement et de la paix a certes enregistré des succès, notamment dans la sensibilisation des opinions publiques nationales et internationale aux problèmes de la jeunesse. Elle a surtout démontré la détermination des jeunes à s'affirmer et à voir leurs aspirations se traduire dans les faits.

Pour la génération montante, participer de façon effective à la gestion des affaires de l'État, sur les plans économique, social et politique, constitue une garantie pour la jouissance de tous leurs droits et pour la prise en charge des devoirs qui en découlent.

Les problèmes de la jeunesse sont d'autant plus à l'ordre du jour que la population mondiale, au seuil du troisième millénaire, connaît un essor qui peut susciter une préoccupation certaine dans la mesure où les jeunes auront atteint le chiffre de plus d'un milliard.

Or, bien que le monde dispose d'immenses ressources à même d'assurer l'essor et la pérennité de la civilisation humaine, cette explosion démographique met en exergue l'étendue de la responsabilité qui incombe aux États qui, eux, doivent répondre aux besoins pressants des jeunes et garantir leur plein épanouissement dans un environnement social sain et équilibré.

Dans un monde agité où les courants extrémistes ou défaitistes envahissent et séduisent les jeunes, les détournant ainsi des idéaux de paix et d'égalité et les entraînant vers la frustration, l'insécurité et la détresse, il appartient à notre communauté internationale de se pencher plus que jamais sur les problèmes des jeunes, qui vont en s'amplifiant, suscitant ainsi une crainte latente quant à leur avenir, un avenir menacé à bien des égards, notamment par les conflits, l'intolérance et des maladies effroyables.

En outre, l'émergence de nouveaux périls menaçant le bien-être et la vie même des jeunes, tels que l'abus des drogues, la violence, la délinquance et le terrorisme, constitue une source de sérieuses préoccupations pour les États qui, pour préserver les jeunes de ces graves fléaux, doivent faire preuve de plus de vision, de compréhension et de détermination.

Nous ne saurions ignorer le problème du chômage qui sévit, à des degrés divers, dans la plupart des pays et qui est souvent la source de cette délinquance. Selon le Bureau international du Travail (BIT), plus de 100 millions d'emplois devraient être créés au cours des 20 prochaines années pour assurer aux jeunes du monde un emploi convenable, ce qui constitue pour tous les États un vrai défi à relever.

Parmi les changements de taille qui s'opèrent dans le monde, il y a lieu de prendre sérieusement en considération le phénomène de la désagrégation de la famille et du déclin des valeurs morales, qui a de graves répercussions sur la stabilité, la sécurité et l'avenir des jeunes.

Aussi est-il impérieux de préserver les valeurs morales qui, de tout temps, ont joué un rôle d'avant-garde dans la sauvegarde de l'équilibre spirituel des jeunes et d'assurer le renforcement de la famille et de son rôle, en tant que cellule de base de notre société.

En cette année de célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies, la communauté internationale est appelée, plus que jamais, à promouvoir parmi les jeunes les idéaux et les objectifs des Nations Unies, en vue de préserver les générations futures des affres des conflits armés nationaux et internationaux et de toutes les violences.

Face à la montée des nouvelles formes de racisme, d'intolérance et de xénophobie, qui affectent en premier lieu les jeunes, suscitant parmi eux des hostilités non fondées, des agressions, de la violence et souvent la peur, il est impératif qu'une action large et soutenue soit engagée par la communauté internationale pour mettre fin à ces phénomènes alarmants.

Notre devoir est de promouvoir parmi les jeunes le respect des autres civilisations, des autres races et des diversités ethniques nationales et religieuses, et ce, à travers une culture qui prône l'égalité entre les jeunes et favorise le rapprochement entre les divers peuples du monde.

À cet égard, nous estimons que l'introduction des droits de l'homme dans les programmes scolaires est une démarche de grande portée qu'il y a lieu d'encourager, car elle permet de développer des relations intercommunautaires harmonieuses, fondées sur la tolérance, le respect des droits et de la dignité de l'autre, ainsi que la compréhension et l'entente mutuelle.

Une telle initiative a été engagée par le Maroc, terre de tolérance qui, fidèle à ses traditions et à ses idéaux d'égalité et de fraternité, ne cesse de déployer ses efforts pour enrainer ces principes parmi les générations futures.

Notre pays a fait, depuis son indépendance, la plus grande part à la jeunesse, pour son développement, pour son éducation, pour sa préparation aux responsabilités qui incombent au Marocain libre, fier de son passé et prêt à défendre les principes et les valeurs de son pays, qui lui ont permis, depuis des siècles, de vivre et d'être fier de sa civilisation.

Nous nous félicitons du progrès conséquent enregistré dans l'élaboration du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui contribuera sans

aucun doute à surmonter les difficultés et à alléger les problèmes qui pèsent sur les jeunes et sur leur futur.

On ne saurait parler des jeunes sans évoquer la situation spécifique des jeunes femmes, des jeunes filles, qui continuent de subir dans nombre de sociétés les méfaits d'une discrimination qui les condamne à une marginalisation, privant ainsi leurs sociétés d'un potentiel humain inestimable.

Le Maroc, qui a adhéré en 1993 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention sur les droits de l'enfant, souligne encore une fois l'intérêt que la communauté internationale doit réserver au sort de ces jeunes femmes et de ces petites filles en vue d'aboutir à des solutions appropriées aux problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées.

La réponse aux multiples défis que nous avons à affronter pour assurer le bien-être des jeunes exige de nous du courage, de la compréhension et plus de solidarité et d'humanisme. C'est uniquement par cet humanisme que le monde parviendra à répondre aux vœux des jeunes qui aspirent à une vie décente, digne, à l'abri des guerres, de la misère et des souffrances.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'honorable K. K. Chambalo, M. P., Ministre de la jeunesse, des sports et de la culture du Malawi.

M. Chambalo (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Le Malawi est situé au sud de l'Afrique. Il a pour voisins le Mozambique au sud, la Tanzanie au nord et la Zambie à l'ouest. Le profil démographique indique que plus de la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans, ce qui démontre clairement que le Malawi est une nation composée de jeunes. Malgré leur supériorité numérique, leur profil montre l'absence d'opportunités élémentaires, situation qu'aggrave un ensemble de facteurs qui les touchent directement, surtout la pauvreté.

La jeunesse du Malawi fait face à de nombreux défis, qui vont notamment du chômage et des rares possibilités d'obtenir une éducation pertinente au VIH/sida, à l'abus des drogues et de l'alcool et à leur non-participation à la prise de décisions.

De mauvaises perspectives d'emploi officielles et officieuses pour les jeunes du Malawi sont aggravées par des conditions d'enseignement qui sont insuffisantes pour les préparer aux défis de la vie post-scolaire. Il résulte du

nombre limité d'inscriptions avant l'introduction de l'enseignement primaire gratuit et des taux élevés de décrochage scolaire au niveau secondaire que la majeure partie des jeunes sont illettrés ou semi-illettrés.

Les défis auxquels font face les jeunes du Malawi ne se limitent pas seulement à l'éducation et à l'emploi, mais englobent des facteurs qui affectent leur santé. L'inquiétude que suscite la santé des jeunes ne cesse de grandir. Des résultats de diverses recherches il ressort à l'évidence que les jeunes ont des relations sexuelles multiples non protégées, dont s'ensuivent des grossesses non désirées et des avortements provoqués. L'enquête démographique sur la santé, menée au Malawi en 1992, a révélé que parmi les moins de 20 ans, plus du tiers se sont déjà engagés dans des actes sexuels malgré les risques de grossesse précoce et de maladies transmises sexuellement.

L'abus d'alcool et d'autres drogues est souvent responsable chez les jeunes de blessures accidentelles, d'actes de violence et d'actes criminels, qui portent préjudice aux relations sociales et entraînent des maladies chroniques et l'invalidité.

M. Ouane (Mali), Vice-Président, assume la présidence.

Les jeunes ont le potentiel de devenir une force dynamique et positive dans la détermination de l'avenir de toutes les nations, y compris le Malawi. Le renforcement du pouvoir économique, social et politique est donc particulièrement important lorsqu'il s'agit de relever les défis auxquels la jeunesse est confrontée. Au Malawi, cela n'a cependant pas été possible avant 1994.

Le Malawi n'a aucune politique clairement définie pour la jeunesse, bien que certains programmes aient été entrepris dans le passé. Les dirigeants précédents ont fait certaines déclarations sur la jeunesse, qui sont devenues un point de ralliement pour les programmes relatifs aux jeunes; cependant, des déclarations comme «Les jeunes doivent être guidés» et «Les jeunes doivent respecter leurs aînés», n'ont servi qu'à réduire au silence les jeunes et leurs organisations indépendantes. Le Malawi Young Pioneers Movement, maintenant disparu, unique organisme de jeunes à l'époque, n'a fait, par ses programmes fantaisistes, que susciter de faux espoirs chez les jeunes. L'affiliation politique de cette organisation à l'unique parti politique de l'époque a totalement éclipsé les programmes valables destinés aux jeunes que le Gouvernement a essayé de mettre en oeuvre.

L'actuel Gouvernement du Malawi a fait de la réduction de la pauvreté un élément central de ses programmes de développement, ce qui est justifié par les effets qu'a la pauvreté sur les défis se posant aux jeunes. Grâce au programme d'atténuation de la pauvreté, chaque Malawien doit pouvoir avoir accès aux produits alimentaires de première nécessité et développer et exploiter ses potentialités pour mener une vie digne, fructueuse et créative aux niveaux social, économique et politique. Ce programme vise une économie transformée qui doit, à son tour, permettre une élévation des niveaux de vie.

Le Gouvernement a mis en place l'enseignement primaire gratuit pour que tous les enfants d'âge scolaire puissent aller à l'école. Ce qui a conduit à un accroissement sensible des inscriptions scolaires. Le Programme malawien d'éducation pour tous a également été mis en oeuvre par le Gouvernement pour que les enfants, en particulier les filles, demeurent à l'école. La révision des programmes scolaires qui comprendront des sujets plus pertinents permettra à un nombre maximum de jeunes de quitter l'école primaire avec des connaissances qu'ils pourront utiliser au sein de leur communauté.

La mise en place d'un système démocratique au Malawi est un jalon important vu qu'elle a favorisé l'ouverture des esprits dans la population. Les Malawiens sont libres de s'associer et de former leurs propres organisations. C'est ainsi que de nombreuses organisations indépendantes de jeunes agissant dans plusieurs domaines de la jeunesse ont été créées. Il y a actuellement plus de 10 organisations indépendantes de jeunes, alors qu'il n'y en avait aucune l'an dernier. La plupart de ces organisations ont été créées et sont gérées par des jeunes.

Un autre acquis important dans le développement des jeunes au Malawi est la mise en oeuvre du Programme national de la jeunesse du Malawi. Ce programme, élaboré après consultations avec les jeunes, les organisations gouvernementales, l'ONU, les institutions donatrices, le Commonwealth Youth Programme et d'autres organismes, vise à établir officiellement, clairement et fermement l'identité et le statut de la jeunesse du Malawi en tant que domaine distinct de la politique gouvernementale et à donner une direction aux activités des jeunes et aux programmes à l'intention de divers groupes d'intérêts. Pour le Programme du Malawi, font partie de la catégorie des jeunes l'ensemble des jeunes hommes et des jeunes filles âgés de 14 à 25 ans. Le Programme cherche aussi à traiter les défis majeurs se posant aujourd'hui à la jeunesse tels que le chômage, les possibilités d'études, la non-participation des jeunes à la prise de décisions, le VIH/sida, la criminalité et les dévia-

tions propres aux jeunes, la grossesse des adolescentes et l'abus d'alcool et de drogues. Le Programme défend aussi les droits et les responsabilités des jeunes et l'exemple positif des adultes et parents.

Conscient du rôle des organisations indépendantes de jeunes pour compléter les efforts du Gouvernement dans l'épanouissement de la jeunesse, le Gouvernement malawien va bientôt promulguer une loi relative au Conseil de la jeunesse en vue de la création d'un Conseil national de la jeunesse. Le Conseil, une organisation non gouvernementale, aura pour principales fonctions le développement, la promotion, l'encouragement et la coordination des activités de jeunes au niveau national et cherchera à faciliter et à encourager la coopération entre les diverses organisations de jeunes.

Comme déjà indiqué, le Malawi considère que les jeunes ont le potentiel nécessaire pour devenir une force dynamique et positive. Si les conditions requises pour ce faire existent, les jeunes hommes et les jeunes filles veulent et peuvent assumer des responsabilités et contribuer positivement au progrès de leur société aujourd'hui et à l'avenir. Accorder aux jeunes le pouvoir d'agir constitue donc le plus grand défi. Le Malawi s'engage à investir dans les jeunes étant donné qu'ils sont la nation d'aujourd'hui et de demain.

Le Gouvernement s'engage à fournir le savoir-faire aux jeunes dans des centres de formation polyvalents. La Malawi Youth Credit Initiative permettra aux jeunes d'avoir accès à la formation nécessaire et à l'octroi de crédit pour se lancer dans une activité professionnelle viable. Dans le cadre du thème «Participation, développement et paix» de l'Année internationale de la jeunesse, la jeunesse malawienne aura accès à toutes les ressources pour participer à la prise de décisions à tous les niveaux.

C'est dans ce contexte que le Malawi appuie l'adoption du projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à Mme Uraivan Pichitkul, Secrétaire générale adjointe du Bureau national pour la jeunesse de la Thaïlande.

Mme Pichitkul (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Dans le cadre des activités menées pendant l'Année internationale de la jeunesse en 1985, la Thaïlande s'est associée à la communauté internationale en lançant un certain nombre de programmes et d'activités pour la jeunesse aux niveaux local et national. Au cours de la même année, le Gouvernement thaïlandais a également déclaré le

20 septembre de chaque année comme étant la Journée nationale de la jeunesse thaïlandaise en mémoire de deux anciens grands rois qui avaient entamé leur règne alors qu'ils étaient très jeunes. S'agissant des changements sociaux, économiques et démographiques, de nombreux problèmes liés à l'épanouissement des enfants et des jeunes demeurent après notre précédent sixième plan quinquennal de développement des enfants et des jeunes pour la période 1987-1991. Le Gouvernement thaïlandais continue donc de s'occuper des dimensions importantes des problèmes et des besoins en matière de développement des enfants et des jeunes au cours de notre septième plan actuel de développement des enfants et des jeunes pour la période 1992-1996.

Au cours des 10 dernières années, nous avons suivi et évalué nos politiques et nos programmes de la jeunesse et amendé des lois pour faire face à la situation des jeunes. Nous sommes à présent en train de mener des études pour établir les grandes orientations du prochain plan quinquennal de développement des enfants et des jeunes pour la période 1997-2001.

S'agissant de la célébration cette année du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, nous avons organisé un certain nombre de programmes tels que le Forum national des jeunes, la Semaine nationale de la jeunesse, un séminaire sur le rôle des jeunes dans le développement national, des ateliers sur la jeunesse et l'artisanat dans l'Asie-Pacifique et sur les jeunes et le tourisme.

Enfin, nous considérons que, grâce au soutien indéfectible des Nations Unies, la situation des jeunes dans le monde s'améliorera. Nous sommes également convaincus que le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà sera respecté et largement mis en oeuvre par tous les États Membres pour l'épanouissement des jeunes générations dans le monde.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole au représentant du Soudan, M. Mohamed.

M. Mohamed (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Il y a 10 ans, j'étais étudiant à l'université et j'étais l'un de ces jeunes dont on parle aujourd'hui. Parmi les représentants des jeunes venus ici parler au nom des jeunes de leurs pays, je puis témoigner de cette période de 10 ans vécue dans mon pays et à l'Organisation.

Pour les représentants de tous les pays du monde, se réunir afin de réfléchir sur les problèmes de la jeunesse et d'établir des plans et des programmes en faveur des généra-

tions futures est certes l'expression de la détermination de la communauté internationale de prêter une attention particulière à cette couche importante de la société qui constitue le coeur, l'âme et les aspirations futures de la société. Les conférences internationales tenues récemment ont réservé une part importante aux problèmes de la jeunesse dans leurs programmes d'action. Cela souligne l'attention croissante portée à ce secteur.

La célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse est une occasion opportune de réfléchir, de dresser le bilan de la situation et d'élaborer des programmes et des plans pour les générations à venir.

Les nations ne peuvent progresser et prospérer qu'en misant sur la force vitale des jeunes qui aspirent à des changements sociaux et à un renouveau culturel. Les jeunes sont l'énergie motrice de la société, ils contribuent au présent, et l'avenir c'est eux. La vitalité d'une nation repose sur la vitalité de ses jeunes. C'est pourquoi nous devons veiller à leur bien-être et les préparer à assumer cette responsabilité.

Le bien-être des jeunes au Soudan relève de la responsabilité publique, prise en charge par l'État, les organismes privés et les organisations de jeunes ainsi que par les familles et par des particuliers. La stratégie nationale adoptée par mon pays pour les 10 prochaines années a consacré tout un chapitre à la jeunesse. Elle énumère les principes généraux pour la promotion de l'action des jeunes, c'est-à-dire l'aspect humain grâce à la jouissance des droits et à l'accomplissement des devoirs. Elle souligne le principe de la démocratie fondé sur l'égalité entre tous les secteurs de la jeunesse, et l'adoption d'une méthode d'approche scientifique sur les plans tant théorique que pratique; le principe du respect du travail et de sa valeur en tant que facteur essentiel de la vie; le principe de la valeur attachée à la vie en tant que bénédiction de Dieu Tout-Puissant; le principe de l'universalité, de l'intégration et de l'équilibre qui englobe tous les niveaux culturel, social et économique, et le principe du dialogue constructif et de l'échange de vues visant à renforcer la cohésion de la société soudanaise et à promouvoir une compréhension profonde entre toutes ses générations contemporaines.

La stratégie a défini les champs d'action suivants en faveur des jeunes : premièrement, le domaine culturel et intellectuel, car il constitue la vision qui oriente les jeunes dans tous les secteurs; deuxièmement, dans le domaine esthétique, les arts et la littérature sont les piliers essentiels de la culture; troisièmement, la science en tant que base du progrès pour notre génération actuelle qui est témoin d'un

progrès scientifique continu; quatrième, les domaines sportif et militaire; cinquième, les services sociaux publics; et, enfin, le domaine des voyages, des randonnées, des activités touristiques et de l'hôtellerie pour la jeunesse.

Sur le plan des organisations de la jeunesse, les jeunes sont, au Soudan, rassemblés sous l'ombrelle d'une vaste organisation : l'Organisation des jeunes de la nation, sans compter les associations d'étudiants dans les universités et dans les écoles secondaires de toutes les provinces du Soudan.

Dans le domaine de l'éducation et en dépit de ses difficultés économiques, mon pays a établi, au cours des cinq années précédentes, 20 universités réparties entre toutes les provinces. À partir de l'année prochaine, l'éducation de base sera obligatoire pour tous les enfants d'âge scolaire, garçons et filles. Chaque province du Soudan a sa propre université, qui compte parmi ses étudiants 60 % de filles.

Dans le domaine de la formation, mon pays a créé un certain nombre de centres de formation professionnelle, sans compter les clubs, associations, organisations de jeunes et autres organisations nationales non gouvernementales.

Dans le domaine de la lutte contre le crime, les stupéfiants et la délinquance juvénile, les jeunes du Soudan sont imbus des vertus de l'enseignement de l'islam. Ces valeurs sont profondément enracinées dans l'islam, qui condamne la délinquance et appelle à la coopération, à la compassion et à la solidarité dans la société.

Pour terminer, je soulignerai que 85 % des jeunes du monde vivent dans les pays en développement qui sont aux prises avec la dette extérieure, la pauvreté, le manque de ressources financières et la maladie. C'est ainsi que la majorité des jeunes du monde qui se trouve dans les pays en développement ne connaît pas les problèmes de santé génésique ou autres anomalies. Par contre, elle doit faire face à des problèmes économiques difficiles qui menacent son avenir. En traitant des questions relatives à la jeunesse nous devons axer nos efforts sur les problèmes qui menacent l'existence même des jeunes et non pas nous tourner vers des questions controversées très éloignées des véritables problèmes de la jeunesse.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Fabrizio Macor-Pellisero, Directeur de la jeunesse, Ministre de la famille du Venezuela.

M. Macor-Pellisero (*interprétation de l'espagnol*) : Les jeunes sont indispensables à la construction du présent

et de l'avenir de la société, surtout du présent. Néanmoins, il est évident que, dans une grande mesure, ils sont exclus des possibilités offertes par la société en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, la santé, les loisirs, l'alimentation, l'accès à un environnement physique approprié, les droits de l'homme, la participation au processus de prise de décisions et les possibilités d'association.

C'est pourquoi le projet de déclaration d'intention sur la jeunesse met l'accent sur : l'obtention d'un niveau d'éducation à la mesure des aspirations des jeunes; les possibilités d'accéder à des emplois correspondant à leurs capacités; une alimentation et une nutrition suffisantes pour leur permettre de participer pleinement à la vie de la société; un environnement physique et social qui favorise un bon état de santé ainsi que la protection contre la maladie et la toxicomanie; les droits de l'homme et les libertés fondamentales sans discrimination de race, de sexe, de langue et de religion; la participation de façon directe au processus de prise de décisions, y compris le droit de s'affilier volontairement à des organisations de jeunes représentatives et démocratiques; et la mise à disposition de lieux et d'installations aux fins d'activités culturelles et sportives pour améliorer le niveau de vie des jeunes.

Au Venezuela, un des domaines où l'exclusion des jeunes s'est accentuée est celui de l'accès à l'éducation. L'accès à l'éducation n'est pas à la hauteur des attentes des jeunes. En fait, au Venezuela, 40,5 % des jeunes étudient, et seulement 4,2 % des jeunes qui n'étudient pas considèrent qu'ils ont terminé leurs études. Cette situation est une source importante de frustration pour les jeunes, qui peut être attribuée à la contradiction qu'il y a entre les grands espoirs des jeunes qui veulent poursuivre leurs études et les faibles possibilités existantes en matière de scolarité.

Les raisons pour lesquelles on n'étudie pas, selon les résultats de l'enquête sur la jeunesse de notre pays, sont diverses. Les facteurs économiques sont, naturellement, les plus importants, touchant 50 % des jeunes; 27,5 % de ceux-ci interrompent leurs études par manque de moyens, et 23,1 % parce qu'ils doivent travailler. Un autre facteur important et intéressant est le peu de valeur accordé au système d'éducation par 13,6 % des jeunes qui n'étudient pas. Le problème du rendement scolaire, associé à tant d'autres, est responsable de 11,3 % de l'absentéisme scolaire des jeunes; le manque d'écoles ou la difficulté d'accès à celles-ci représente 8,8 %; les problèmes de santé représentent 3,3 % et les grossesses 5,7 %.

S'agissant de l'emploi, pour le deuxième semestre de 1994, la force de travail nationale était composée d'environ 8 millions de personnes. Les jeunes représentent le quart de la force de travail nationale. Pour cette même période, on estime qu'alors que le taux de chômage officiel est de 8,5 %, dans le cas des jeunes, le taux de chômage est de 15,5 %. Cette comparaison souligne le fait que le taux de chômage des jeunes est 1,8 fois supérieur au taux de chômage global.

Dans d'autres domaines, on observe également la situation défavorable des jeunes; mais l'important, c'est qu'il y a des solutions et des politiques pour résoudre ces problèmes. Dans le cas de l'État vénézuélien, les politiques qui s'adressent aux jeunes peuvent être divisées en deux grands groupes : d'une part, celles qui traitent du problème de l'insertion du jeune et de la responsabilité de la société vis-à-vis du jeune et, d'autre part, les politiques qui traitent de la participation du jeune, c'est-à-dire, qui traitent de l'édification de la société avec la participation des jeunes.

Le Ministère de la famille est l'organe directeur des politiques qui répondent aux besoins des familles et de leurs membres. Au début des années 90, on a encouragé le développement de politiques et de programmes destinés aux jeunes en créant des options valides pour combler les diverses lacunes dans ce segment de la population. En tant que pays, nous avons fait preuve d'idées novatrices dans la mise au point de programmes de participation socio-culturelle pour les jeunes. À l'heure actuelle, nous utilisons notre expérience pour la réorientation nécessaire des programmes.

Une manifestation évidente de l'importance que le Gouvernement du Président Caldera accorde aux problèmes des jeunes est la création d'une instance gouvernementale spéciale à l'intention des jeunes, qui vient appuyer et renforcer l'action du Ministère de la famille. De même, il existe un ensemble d'institutions spécialisées qui s'occupent des divers problèmes des jeunes.

Les actions qui concernent les jeunes sont prioritaires dans le plan actuel de la nation en tant qu'actions d'intégration au processus de développement. Ces actions sont réalisées par le biais des programmes suivants : dans le domaine de l'éducation il y a les programmes d'éducation formels à tous les niveaux; le niveau de base, le niveau moyen, le niveau diversifié et professionnel, la formation au niveau technique et universitaire. Pour appuyer l'éducation formelle, nous avons le programme des étudiants tuteurs.

Dans le domaine de la santé, il y a les programmes de soins de santé de base; le programme d'assistance en matière de santé mentale pour les enfants et jeunes adolescents; le programme de la prévention du redoublement scolaire, de l'abandon de l'école et du mauvais rendement scolaire; le programme de prévention des accidents et des actes de violence, et le programme national de prévention des grossesses précoces.

Dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes, des efforts spéciaux ont été déployés, on a mis au point un ensemble d'actions grâce à divers programmes exécutés par différentes institutions nationales et régionales, parmi lesquels il convient de souligner le programme de formation et de qualification professionnelle des adolescents et des jeunes. Le programme a commencé en 1992 avec l'insertion sociale des jeunes. Au cours de 1995, il s'occupait de 45 000 jeunes âgés de 15 ans à 27 ans, non scolarisés, pauvres, sans emploi ou qui avaient des emplois précaires. Le programme met l'accent sur la formation intégrale et stimule l'insertion des jeunes dans les systèmes de formation des adultes ou dans le marché du travail.

Le programme de formation professionnelle pour les jeunes, qui en est à la phase expérimentale, est un projet financé par la Banque interaméricaine de développement et qui a pour objectif de mettre au point, à titre expérimental, le profil des éléments relatifs à la formation, à l'emploi, à la formation des cadres et au suivi au profit d'un système national d'insertion des jeunes. Il offre des cours de semi-formation à des jeunes âgés de 18 à 24 ans de la région métropolitaine de Caracas — une région très sensible de notre pays — qui ont eu moins de 9 ans de scolarité, qui sont non scolarisés ou vivent dans la pauvreté.

Les programmes de formation revêtent une importance spéciale, étant donné qu'ils font participer le patronat et la société civile en général, puisque c'est grâce à cette dernière, et surtout aux organisations non gouvernementales, que s'est formé un réseau d'organisations de formation qui répondent aux besoins nationaux de formation des jeunes de façon solidaire et responsable.

Dans le domaine de la prévention, on dispose d'un ensemble de programmes visant à offrir des options aux jeunes qui vivent dans une pauvreté extrême, afin de réduire le glissement vers des situations irrégulières. Parmi ceux-ci, il faut souligner le programme de prévention pour les jeunes; le programme de participation et d'association des jeunes; le programme de prévention pour les mineurs, et le programme de surveillance des mineurs abandonnés ou en danger. Le pays dispose d'une institution chargée également

de la politique des sports. Parmi les innovations les plus importantes proposées, on trouve l'intégration de la politique des sports en tant que politique de prévention réalisée grâce aux programmes de sports de rendement, de compétition, de sports pour tous, de sports pour la santé et de sports pour les loisirs.

Le programme de repos et de loisirs dirigés des jeunes est un plan d'articulation des différentes entités relevant du Ministère de la famille qui permet de garantir la protection et le développement intégral des enfants, en utilisant efficacement les ressources et les services nécessaires aux communautés, ainsi que les programmes d'appui à l'insertion scolaire.

En matière de drogues, la prévention revêt une pertinence spéciale dans des pays comme le nôtre. Afin de lutter contre ce terrible fléau, le Ministère de la famille a créé en 1986 la Fondation José Félix Ricas, qui a pour objectif d'exécuter des programmes dans les domaines de la prévention, de la réinsertion et de la recherche scientifique sur l'utilisation et l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes, en particulier parmi la population des 7 à 25 ans. Le Ministère met au point des programmes dans trois domaines — le traitement, la prévention et la recherche — avec l'appui direct des organisations non gouvernementales et des communautés. Depuis 1995, il met au point des ateliers sur la prévention composés de volontaires dans les zones urbaines marginales.

Dans le domaine culturel, l'un des grands succès est celui du programme des orchestres nationaux de jeunes et d'enfants, qui rassemblent 110 000 enfants en bas âge répartis dans 196 groupes dans tout le pays, et 80 000 jeunes au titre du programme d'orchestres de jeunes. Leur contribution à la formation, à la direction et à l'évaluation du processus de formation des ressources humaines dans le domaine musical est liée aux politiques préventives pour les jeunes. C'est ainsi que le programme d'orchestres d'enfants et de jeunes fait partie d'une politique de développement intégral.

L'État vénézuélien se préoccupe de la formation de différents types de ressources humaines hautement qualifiées pour le développement national, ce qui a mené à la création de la Fondation Gran Mariscal de Ayacucho, grâce à laquelle on forme les personnels très qualifiés du pays à l'étranger et également à l'échelon national.

S'agissant de l'avenir, le Venezuela étant profondément démocratique, nous nous sentons tenus de placer les défis des difficultés économiques et sociales dans une

perspective d'engagement et d'offrir des options et des espoirs à la jeunesse. C'est un défi à notre capacité d'innovation dans la gestion quotidienne de notre liberté, de notre attachement à la connaissance et à l'information qui nous fait mieux comprendre la société où nous vivons. Apprendre en faisant. Apprendre en cherchant. Apprendre en travaillant. Apprendre en faisant de la concurrence et en coopérant, et encourager la création constante de nouveaux espaces.

La pauvreté est un obstacle aux occasions à saisir, mais elle peut bien être aussi le défi qui nous incitera à créer des options pour un monde différent. Cependant, n'oublions pas que c'est la communauté et la coopération internationales qui, aujourd'hui, doivent exiger la mise au point de ces options, malgré les difficultés que connaissent les pays de nos régions, et en particulier malgré les risques que représentent les valeurs hédonistes et la société de consommation pour les rêves des jeunes.

Le Président Caldera, lors de la récente intervention qu'il a faite devant cette Assemblée, a rappelé les grands défis qui sont les nôtres dans ce domaine. Il est nécessaire de créer, il est nécessaire d'exécuter, il est nécessaire d'innover. Aujourd'hui les paroles de Simón Rodríguez, qui fut le maître du Libertador Simón Bolívar, «ou bien nous inventons ou bien nous échouons», revêtent une signification particulière.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, M. Eldeeb.

M. Eldeeb (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse — en confirmation de l'intérêt que portent nos gouvernements aux problèmes de la jeunesse, qui sont au coeur du mouvement social de toute société.

Les jeunes sont les dirigeants de l'avenir et ils sont le point focal de notre espoir de parvenir à une société caractérisée par la paix sociale et la stabilité politique dans un monde qui jouisse de la paix et de la sécurité dans un cadre de tolérance, de bonne volonté et de coopération qui conduirait à la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies il y a 50 ans.

La jeunesse constitue l'élément créatif de toute société et remplit un rôle important dans le processus de développement général, tant au niveau social qu'au niveau économique. Par conséquent, la communauté internationale doit

s'acquitter de ses obligations envers les jeunes en accordant une attention suffisante aux programmes internationaux visant à élever les niveaux de vie et à fournir des possibilités d'éducation, d'emploi et de soins de santé pour les jeunes afin de leur permettre de participer pleinement à la vie de leurs sociétés. Cela ne peut se réaliser qu'en fournissant un environnement propice à la réalisation du développement économique nécessaire pour permettre à la société de surmonter les obstacles qui empêchent les jeunes de toute société de satisfaire leurs besoins essentiels.

L'Organisation des Nations Unies devrait donc s'attacher plus particulièrement à traiter des questions économiques fondamentales des jeunes et à octroyer une plus grande assistance aux pays en développement, notamment aux moins avancés d'entre eux, pour qu'ils puissent mettre en place des programmes de développement économique véritables, et à aider les gouvernements de ces pays à fournir l'alimentation, l'éducation, les soins de santé de base et le logement, ainsi que des possibilités d'emploi productif pour les jeunes au lieu d'ignorer ces questions importantes et de mettre au premier plan des questions controversées telles que la liberté des relations sexuelles et reproductives et autres problèmes du genre que les jeunes de nos pays n'ont pas besoin d'approfondir.

Nous espérons donc que les programmes de coopération internationale des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse s'orienteront vers les besoins véritables des jeunes dans nos pays en développement afin que la crédibilité de la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies devienne une réalité.

Notre réunion de haut niveau d'aujourd'hui découle de l'application de la résolution 49/152 de l'Assemblée générale dont ma délégation s'est portée coauteur. Cette réunion de haut niveau a été précédée d'un long processus préparatoire, qui a commencé dans le cadre de la Commission du développement social, et la délégation de l'Égypte a eu l'honneur de présider le Groupe de travail à composition non limitée sur la jeunesse, qui a jeté les bases du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Le rapport (E/1995/24) du Groupe de travail a été présenté à la Commission, qui l'a approuvé et l'a renvoyé au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 1995 afin de mettre la touche finale à la dernière partie et de le renvoyer à l'Assemblée générale pour examen au cours de cette réunion de haut niveau en tant que prélude à son adoption, conformément à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social a repris sa session de fond le 25 octobre 1995 afin d'examiner le projet final du Programme d'action mondial pour la jeunesse mais, malheureusement, le Conseil n'a pas été à même, au cours de cette session, de parvenir à un consensus sur le contenu du document E/1995/123. Le Conseil a par conséquent décidé de renvoyer la question dans son ensemble à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine et prenne les mesures nécessaires.

Faisons face à cette situation avec courage et parlons avec franchise. Le projet final du Programme d'action mondial pour la jeunesse, dans son cadre général, est bon et mérite l'appui de tous. Cependant, les quelques paragraphes controversés qui ont été insérés récemment comprennent un nouveau libellé qui va au-delà de la rédaction internationale qui a été adoptée dans les conférences déjà citées. Nous voulons parler en particulier des trois paragraphes 56, 57, 58 du projet de texte, qui portent sur des questions génésiques et reproductives d'une façon qui ignore un fait fondamental qui doit être respecté. Ce fait est que divers systèmes juridiques sont appliqués dans différentes régions du monde. Un tel fait souligne la nécessité de respecter et de prendre en considération les caractéristiques historiques, religieuses et culturelles des peuples de chaque région lors de la rédaction de tout document international, afin qu'on ne laisse pas la porte grande ouverte à l'introduction de questions controversées après que des compromis internationaux ont été atteints sur ces questions lors de conférences antérieures.

Au cours du processus de négociation, la délégation égyptienne n'a épargné aucun effort pour essayer de faire en sorte que le projet final du Programme d'action mondial pour la jeunesse reflète le consensus international qui a été atteint à la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en 1994 sur les questions internationales relatives à la santé génésique et reproductrice, telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport de cette conférence.

Malheureusement, cela ne s'est pas matérialisé, étant donné que certaines parties au processus de négociation ont insisté pour imposer une nouvelle notion de consensus. La délégation de l'Égypte voudrait saisir cette occasion pour dire que, quelles que soient les formules linguistiques, elle considère que les paragraphes du dispositif concernant la santé génésique et reproductrice, notamment les paragraphes 56, 57 et 58, devraient être mis en oeuvre conformément au système juridique et aux caractéristiques et patrimoine culturel et religieux de chaque société. Par conséquent, l'Égypte appliquera le contenu de ces paragraphes confor-

mément aux règles de la *charia* islamique et aux règles juridiques fondamentales qui sont en vigueur en Égypte.

Aujourd'hui, les jeunes de tous les États Membres se tournent vers nous. Par conséquent, l'Assemblée générale doit s'acquitter pleinement de sa tâche. Nous nous réunissons aujourd'hui au niveau d'une conférence internationale de haut niveau qui pourrait, à notre avis, aboutir à des résultats fructueux si nous commençons immédiatement à traiter les questions en suspens, qui ne sont pas nombreuses, conformément à la procédure internationale établie. Cela veut dire que l'Assemblée doit examiner le contenu du projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse de façon transparente et démocratique afin de dégager un consensus véritable conformément aux règles régissant les conférences internationales des Nations Unies.

La délégation de l'Égypte souhaite proposer, à ce stade, la convocation d'une réunion consultative à composition non limitée sous la direction du Président de l'Assemblée ou d'un vice-président désigné par lui de sorte que l'Assemblée générale puisse examiner le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse en première lecture, étant donné que l'Assemblée n'a pas encore examiné le projet en première lecture, selon la procédure établie, qui est suivie dans toutes les conférences internationales avant l'adoption d'un programme. Cela, afin de passer en revue quelques points qui exigent d'être révisés dans certains paragraphes controversés de sorte que l'Assemblée puisse, à sa réunion de haut niveau, examiner le projet final de Programme d'action mondial en vue de l'adopter par consensus.

Nous sommes certains que nous pouvons réellement surmonter le problème que pose le remaniement des paragraphes litigieux que j'ai mentionnés. Cela pourrait être fait tout simplement en s'en tenant au libellé qui a été convenu, après des efforts ardues, à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, comme cela figure dans le rapport de la Conférence, et en ne cherchant d'aucune façon à introduire des libellés ou des notions qui pourraient prêter à controverse.

L'Égypte s'intéresse de façon particulière aux questions de la jeunesse et leur attache une priorité élevée dans sa politique générale et dans les divers programmes gouvernementaux qui visent à réaliser l'intégration sociale et à améliorer le niveau de vie de toutes les couches de la société. Le Gouvernement égyptien a adopté un programme ambitieux pour combattre la pauvreté et réaliser pleinement le développement social en 1996 à l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Tous les

organes du Gouvernement coopèrent à l'application de cet ambitieux programme de développement et encouragent la participation de toutes les organisations non gouvernementales qui font du travail bénévole dans ce domaine. Dans ce contexte, l'Égypte prie instamment la communauté internationale de consolider tous les programmes de coopération internationale en faveur des jeunes, notamment dans les pays en développement, pour aider ces pays à exécuter leurs programmes, et ce, dans le but de réaffirmer que la communauté internationale s'intéresse de manière globale aux questions des jeunes partout dans le monde.

Puisque nous nous penchons aujourd'hui sur les questions relatives aux jeunes, nous devons souligner qu'il importe de s'attacher particulièrement aux groupes les plus défavorisés d'entre eux et tout spécialement les handicapés, les habitants des régions rurales qui ne disposent même pas des services de base, ainsi que les jeunes qui vivent dans des régions se trouvant toujours dans une situation difficile, soit sous occupation soit aux prises avec des conflits armés.

Pour terminer, nous formulons l'espoir qu'avant d'atteindre l'an 2000, vers lequel se tourne le Programme d'action mondial pour la jeunesse, une solution de toutes les questions prioritaires relatives aux jeunes aura été trouvée, grâce à des efforts concertés de la communauté internationale et à la coopération des organes et des institutions spécialisées des Nations Unies avec les gouvernements des États Membres, ainsi qu'avec la participation réelle et effective des organisations non gouvernementales de sorte que les objectifs que nous avons fixés au Sommet mondial, y compris l'intégration des jeunes aux activités de leurs sociétés respectives, puissent être réalisés alors que nous abordons le XXIe siècle.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour la présente séance consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

Avant de lever la séance, je souhaite informer les membres que, comme il semble que d'autres consultations

soient nécessaires en ce qui concerne le projet de Programme d'action mondial, la décision sur ce projet sera prise à une date ultérieure, qui sera annoncée plus tard.

Je vais maintenant lever la séance et passer immédiatement à la réunion d'information spéciale d'organisations non gouvernementales de jeunes pour entendre les orateurs encore inscrits sur la liste.

La séance est levée à 17 h 55.